LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

1 U I N 1749.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritiéte d'ANDRE GHEVALIER, vivant Imprimeur de Sa Majesté l'Impératrice & Reine.

M. DCC. XLIX.

Avec Privilége de Sa Sacrée Majesté Impériale, Et approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, réguiliérement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Letteres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le ven-

dent complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elles débitent plusieurs Journaux bistoriques, Politiques & Littéraires, entre-autres. Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye dépuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë: Bibliothéque Italique, on Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8º. nouv. édit. revûë pat Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux : lesdites Héritieres le vendent par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothéque Italique, & des Mémoires du P. Niccion, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à présent 34, tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothéque Germanique à présent 45. volumes.



LACLEF DU CABINE

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Qu Recuëil Historique & Politique sur les matieres du tems.

1 U I N 1749.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Litterature &c.



ES Arabes se sont rendus si fameux par les armes & par les sciences, depuis Mahomet, qu'ils méritoient bien d'avoir des Historiens exacts & capables de faire passer à la postérité tant

d'événemens merveilleux. Les Grecs qui ont plus souffert que les aurres de la fureur de ces Conquerans, en ont parle trop succinctement dans Cc z

l'Histoire Bysantine. Pour suppléer ce qui man que à ces Ecrivains, il falloit lire les Auteurs Arabes: Mais cette langue, une des plus belles & des plus tiches, est austi une des plus difficiles. Sans les cravaux d'Espenius, de Giggeius, de Golius, de Gabriel Sionita & de Pocock l'Arabe seroit encore pour nous un pays inaccessible. Heureusement pour la Littérature, Mr. Ockley, Professour en langue Arabe dans l'Univetsité de Cambridge, a franchi tons les obstacless. Il s'est persectionné par l'exercice de son emploi dans l'intelligence d'une langue si estimée des Orientaux, & c'est le fruit d'une application si laborieuse qu'il communique au Public dans un Ouvrage de lui que nous annongons, & qui a pour titte : Histoire des Sarasins , contenant leurs premieres Conquêtes, & ce qu'ils ont fait de plus remarquable sous les onze premiers Khalifes ou successiones de Mabomet.

C'est une traduction de l'Anglois que nous donne Mr. Ockley, en deux Tomes imprimés à Paris. Du reste, il ne s'est pas contenté d'extraire des Historiens Arabes imprimés, d'Elmacin, d'Abulfarage, & d'Eurychius, ce qui convenoit à son projet. Il s'est encore transporté à Oxford, afin de profiter de la Bibliothéque Bodle ienne, si riche au Manuscrits Orientaux. C'est-là que se trouve à présent l'inestimable collection de Mr. l'Archevêque Laud, qui n'épargna rien pour la former; c'est en ce trésor que notre Auteur a puisé librement & utilement: Il est bon que les Lecteurs soient instruits de toutes les précautions qu'on a prises pour mériter leur approbation. Mr. Ockley termine sa Préface par des expressions très-modestes, & nous les transcrivons, parce qu'on peut les proposer comme un modéle

des Princes &c. Juin 1749. 399 dele à tous les Ectivains. Tous ce que je puis affurer, c'est que j'ai fait de mon mieux : 6 si ce petit commencement fert à exciter quelqu'un plus babile & plus en ficuation que moi, a mettre au jour quelque partie de l'Histoire Orientale, j'aurai lieu de croire mon tems bien employé.

L'Histoire des Sarrasins est précédée par un abrégé de la vie de Mahomet. Cet abrégé est à sa place, & on ne dira pas que c'est uniquement pour augmenter le volume qu'on y a eu recours. L'Auteur se fut plus étendu sur ce sujet, si Mr. Prideaux n'avoit pas déja mis au jour l'Histoire de ce célébre imposteur: Ouvrage qui est entre

les mains de tout le monde.

On a souvent jugé qu'il étoit de l'intérêt public de brûler les Procès de certains criminels. convaincus des plus horribles excès. On craignoit qu'il ne prît envie à quelques scélétats d'imiter ce qu'ils liroient. Il est avantageux à la vraie Religion qu'on n'abolisse pas la mémoire des imposteurs qui l'ont attaquée, ni des fraudes dont ils ont usé pour la combattre. Ce sont des armes qu'ils fournissent contre leur Doctrine. Le peu que nous dirons ici de la vie de Mahomet ne doit être regardé que comme une introduction à l'histoire des Sattasins. Mais comme il est naturel, en lisant l'histoire d'une nation, de chercher l'origine de son nom, nous avertissons d'abord que Mr. Ockley tire le nom des Sarrafins d'un mot d'Arabe qui signifie l'Orient : ainsi Sarrasin & Oriental sont synonimes. La langue Hébraique a austi un mot semblable & de même signification: mais l'Arabe mérite ici la présétence.

Mahomet naquit à la Mecque l'an cinq-cens soixante & douze de J. C. Il étoit de la Triba Cc 3

des Korasschites, une des plus illustres de toutle pays, & il descendoit en droite ligne d'Ismaël, fils d'Abraham. Les peuples de l'Arabie qui descendent en partie des Ismaëlites, s'appliquent comme leurs ancêtres au commerce, & parmi eux cette profession ne nuit pas à la Noblesse. Mahomet sit ses premieres armes à l'âge de vingt ans. Il se distingua par sa valeur & par son esprit. Khadige, veuve de deux maris, âgée de quarante ans, & puissamment riche, entendit parler avantageusement du jeune Officier; elle le prit d'abort pour Commis, & dans la suite elle l'épouse. Elle eut de lui huit ensans, quatre sils & quatre filses: les quatre garçons vêcurent peu, les silles surent toutes mariées.

L'opulence excita l'ambition de Mahomet. Il commenca des-lors à vouloir devenir le Fondateur d'une nouvelle Religion : quelle entreprise pour un particulier qui ne sauroit compter que fur les trésors & sur ses ta'ens naturels! L'imposteur comprit bien qu'il ne réussiroit pas, s'il ne trouvoit le moyen de paroître autorisé du Ciel. Il affecta une vie auftere & retirée. Tous les matins il se cachoit dans une grotte de la Montagne de Hera près de la Mecque, & le soit il entretenoit la femme des visions & des révélations qu'il avoit enes dans sa solitude. Il l'assuroit qu'il avoit de fréquentes conversations avec l'Ange Gabriel, & que c'étoit à cette Ecole qu'il apprenoit la vraie Religion. Khadige se mocqua d'abord de son mari, & le traita de vifionnaire: cependant elle devint sa premiere prosélyte. Il s'attacha ensuite d'autres disciples, mais secretement, & ce ne fut que quatre années depuis sa prérendue mission, qu'il se déclara publiquement pour le Prophête du Seigneur. Les deux articles

des Princes & Juin 1749. 401
articles fondamentaux de sa doctrine étoient
l'Unité de Dieu & l'Apostolat de Mahomet. A
ces deux articles fondamentaux de croyance, Mahomet en ajouta cinq de pratique, savoir, la purisication, la priere, l'aumône, le jeûne & le pélérinage
de la Mecque. Il nomma la nouvelle Religion
Issam, c'est à dire en Atâbe abandon entre les
mains de Dieu, & Mossemins les Sectateurs de
l'Issamisme. Nous les appellons Musulmans.

Le nouveau Docteur étoit ignorant jusqu'àne favoit ni lire ni écrire : ce qui étoit fort ordinaire dans sa Tribu. Il se servit dans le besoin d'un Rabbin & de Sergius Moine Apostat, qui

avoit été chassé de son Monastére.

Mahomet ne put par toutes ses ruses ni par tous ses talens acquérir de l'estime & de l'autorité dans sa patrie. Il se retira secrettement à Tatreb, à qui l'on donna à cette occasion le glorieux nom de Medina al nabi, c'est à dire, Ville du Prophète. Cette suite est une époque célébre parmi les Arabes, qui l'appellent l'hé-

gire, c'est-à-dire, la fuite.

La nouvelle Loi n'eût pas fait de grands progrès, si l'on n'eût employé que les voyes ordinaires de la persuasion. C'est une necessité dans ces conjonctures, d'avoir recours aux armes ou aux miracles. Les vrais miracles ne se sont pas quand on veut, & le prétendu Prophète avoir trop d'esprit pour s'imaginer qu'il obtiendroit du Ciel le pouvoir d'en opéter selon le besoin: il prit donc le parti d'assembler des troupes, & d'annoncer sa doctrine les armes à la main. Ce supplément des miracles a souvent réussi. On voit dans l'Europe, l'Afrique & l'Asse le prodigieux succès de cette mission sanguinaire & se contraire aux maximes de Jesus Christ.

La Clef du Cabines

Les événemens de la guerre ne sont pas toujours favorables; mais les grands Capitaines inettent tour à prosit. Mahomet eur ce talent. On peut dire que l'Alcoran sur composé d'après les bons & les mauvais succès. Les résséxions qu'il sir en ces occasions le déterminerent à y insérer divers articles. Pour rassurer ses soldats qui avoient été battus dans un combat, il mit en œuvre le dogme de la prédessination absolue; & il ordonna qu'on regarderoit comme Martyrs tous ceux qui perdroient la vie en combattant pour une si bonne cause. Ce sur par desemblables morifs, & pour former de meilleurs soldats; que l'usage du vin & les jeux de hazard surent sévérement désendus.

Le Legislateur n'étoit pas tellement occupé de l'intérêt public, dans la composition de son livre, qu'il ne se souvint quelquefois de ce qui l'intétessoit personnellement. Un Gouverneur de l'Egypte lui envoya parmi plusieurs autres présens, une jeune esclave chretienne & extremement belle. Le Prophère la remarqua aussi tôt, & sur savi de se voit le Maître absolu d'une personne si fort à son gré: Mais son Alcoran l'embarrassoit. Si l'on y permet la Polygamie, on y défend d'habiter avec les personnes d'une Religion étrangere. Mahomet n'ent pas été bienicrupuleux, s'il avoit pû cacher sa passion à toutes les femmes. Ses précautions ne suffirent pas. Malheureusement pout lui, ses deux principales épouses, très-clairvoyantes, & très-attentives à la conduite de leur mari, dont elles n'ignoroient pas les foiblesses, eurent connoissance de cette scandaleuse prévarication. Il y ent bien du vacarme dans une famille qui devoit être la régle & le modéle de toutes les autres. Le Prophète un

des Princes &c. Juin 1749. peu étonné, ne se perdit pas dans une occasion hi délicate. Se promettant tout de l'autorité qu'il s'étoit acquise sur les esprits, il assura qu'il lui avoit été envoyé du Ciel un nouveau chapître pour être ajouté à l'Alcoran, & par ce chapitre il étoit autorisé à habiter avec son esclave chrêtienne. S'il vint à bout de persuader à ses femmes certe étrange révélation, il avoit dans un dégré éminent le don de la persuasion. On ne doit pas s'éconner, que tant de Nations l'avent cru sur sa parole. Rendons toutefois justice aux Docteurs Musulmans. Selon eux, la permission d'habiter avec un esclave d'une autre religion, fut un Privilége spécial, accordé au Prophête, & qui ne sauroit être communiqué à aucun de ses Sectateurs. Il n'étoit pas aisé d'imaginer une réponse qui fut plus de son goût.

La burlesque dévotion de Mahomet dans son pélerinage de la Mecque, n'aura rien d'ennuyeux. Il lui prit envie, pendant une Trève d'aller à la Mecque, d'où il avoit fui honteusement peu d'années auparavant: il y entra, accompagné de beaucoup de Musulmans, & menant plusieurs chameaux pour être immolés. Il baisa respectucusement la pierre noire, enclavée dans la muraille de la maison quarrée (cette pierre est à ce qu'on croit un morceau de quelque ancienne idole du pays.) Il fit sept fois le tour de cet espèce de Temple; les trois premieres sois courant légérement par bonds & par sauts, & les quatre autres marchant gravement d'un pas ordinaire. Ces courses étant achevées avec l'édification des spectateurs, il ordonna à son crieur de proclamer la priere au dehors de la maison quarrée, & après cette priese, il parcourur sept fois l'espace qui sépare les deux collines de Safa & de Merva dans le voisinage de la Mecque. Of immola ensuite dans la vallée de Mina les chameaux qu'on avoit amenés pour le sacrifice, & tous les Musulmans se rassérent la têre.

La tréve ayant été mai observée par les Koraischites, Mahomet revint à la Mecque, non en Pélerin, mais en vainqueur & en conquérant. Il se rendit maître de la Ville, dont il sut reconnu publiquement Seigneur temporel & spirituel, & il sit mourir ceux qui avoient été ses plus ir-réconciliables ennemis, pardonnant à tous les autres. Il mourut à Medine la onziéme année de l'Hégire. Ce que quelques Historiens rapportent du cosfre de ser soutenu en l'air par une voute de pierres d'aiman, & de la persuasion des Musulmans, que c'est par la vertu du corps du Prophète que ce prodige s'opéte, est entiérement fabuleux.

Le premier Tome de l'Histoire des Sarrasins commence par les contestations qui s'éleverent à la mort de Mahomet pour élire son successeur. Aboubecre sembloit être en possession de Khalifat. Mais cette possession n'étoit pas jugée légitime de tout le monde, & cette contestation dure encore parmi les Disciples du Législateur. Les uns croyent qu'Aboubecre, Omar & Othman furent l'un après l'autre les vrais successeurs de Mahomer. Les aurres (ce sont les Persans) soutiennent opiniatrément & au grand scandale des premiers, que ces trois Khalifes étoient des usurpateurs, qui avoient enlevé à Ali cette dignité. Ali avoit épousé Fatime fille du Prophête, dont Aboubecre étoit le beaupere.

L'empire des Sarrasins, si foible dans ses commencemens comme la plupart des autres Empi-

des Princes &c. Juin 1749. res, devint en peu de tems redoutable à ses voisins. Les Empere rs de Constantinople qui n'avoient pas daigné s'opposer aux progies de ces Arabes, tant qu'ils se renfermerent dans les limites de l'Arabie, furent étrangement surpris de les voir se répandre avec l'impéruosité d'un torrent, sur les Provinces de la domination des Grecs. La conjoncture étoit bien favorable pour ces nouveaux Conquérans. L'Empire d'Orient étoit tellement affoibli par les irruptions des Huns & par la guerre des Perses, qu'il n'éroit plus en état de se désendre. Heraclius sur un Prince d'un courage & d'une sagesse admirable: Mais lorsqu'il fit la revûe de ses troupes, il ne s'y trouva que deux soldats de tous ceux qui avoient porté les armes, lorsque Phocas avoit usurpé le thrône, sept ans auparavant.

Aboubecre animé de l'esprit de la Religion, qui ordonne aux Musulmans de faire la guerre à route Nation, jusqu'à ce qu'elle air accepté l'Alcoran, ou qu'elle soit convenue de payer tribut, se proposa d'abord la conquête de la Syrie, pays très-sertile & limitrophe de l'Arabie: C'étoit suivre l'intention du Prophête, qui connoissoit de quelle importance il étoit de s'y établir. Nous n'omettrons pas la Lettre circulaire du Khalise aux Princes & aux Villes qui avoient embrassé la nouvelle Religion. L'Auteur l'a inseriée dans son livre, & nous la transcrivons ici, parce qu'elle découvre en peu de mors, l'es-

prit du Mahométisme.

« Au nom de Dieu très miséricordieux...

A tous les véritables Croyans, salur & prospé
rité, & que la miséricorde & la bénédiction de

Dieu soit sur vous : Je loue le Dieu très haut,

& je prie pour son Prophète Mahomet. Cette

Letre

» Lettre est pour vous faire savoir que j'ai delso sein d'envoyer en Syrie les véritables Croyans, safin d'enlever ce Pays des mains des Infidéles. so Ec je veux aussi que vous fachiez qu'en com-» battant pour la Religion, vous obéissez à » Dieu. » L'Armée s'assembla en peu de tems, & avant qu'elle se mit en marche sous la conduite de Yésid, qui en étoit le Général, le Khalise lui expliqua en peu de mots tout le Code Militaire des Musulmans. Parmi plusieurs autres choses, il est désendu de tuer les enfans, les femmes, ni les vieillards, de détruire les palmiers. de brûler les bleds, de faire tort au bétail, à l'exception de ce qui est nécessaire pour la subfistance de l'Atmée. Il est ordonné de garder exactement la parole qu'on a donnée. « Si l'on so rencontre sur la route des Religieux qui servent Dieu dans la retraite, laissez-les en repos, & » ne ruinez pas leurs Monastères. Vous verrez » d'autres gens qui appartiennent à la Synagogue so de Satan, & qui sont tonsurés, ne manquez » pas de leur fendre la tête, à moins qu'ils ne » le fassent Musulmans, ou qu'ils ne payent tri-» but. » On conjecture que cette indulgence qu'on a pour les Religieux, pendant qu'on traite avec tant de rigueur les Eccléhastiques séculiers, vient de ce que Mahomet avoit été teçu avec honneur par les Moines, dans les deux voyages qu'il fit en Syrie avant que de s'ériger en Prophête.

Les Musulmans, persuadés que c'étoit suivre les vûes de Mahomet, entretent avec beaucoup de consiance dans la Syrie pour l'envahir. Il s'y sit des exploits mémorables, où si ces Arabes ne furent pas toûjours heureux, ils le surent si souvent, qu'ensin ils demeurerent les Maîtres du

Royaume.

Royaume. Les Militaires admirerent la discipline de leurs Armées, & comprendrone combien il est avantageux de commander des Soldats, qui sont la guerre par des motifs de Religion, soit qu'elle soit vraye ou fausse. Les Généraux donnoient l'exemple, & les Subalternes se gardoient bien de ne les pas imiter; ils ne l'eussent pas osé impunément. Il est vrai que le pillage contribuoit encore à la valeur du soldat Musulman: mais il semble que l'espérance du butin, destiruée du zéle de la Religion, toute fausse qu'elle étoit, n'autoit pas produit tant de constance & tant d'intrépidité.

On rencontre de tems en tems des avantures, qui ont je ne sais quel air de Roman. Puisqu'il naît des Héros dans tous les climats, pourquoi n'y naîtra-t-il pas aussi des Hérosnes? Nous ne doutons pas que tout ce qu'on lit ici, ne soit exactement pris des Auteurs Arabes. Reste à savoir si ces Auteurs Arabes, élevés parmi une Nation qui n'a jamais été tegatée comme amie de la bonne soi & de la sincérité, sont plus sidéles dans l'Histoire, que leurs compatriotes dans le

commerce.

Il n'est pas possible de donner une plus juste idée de la discipline militaire des Musulmans, nt de la disposition des soldats, à ne point transgresser les loix de l'Alcoran, que ce qui se passa aux environs d'Antioche. On but du vin dans l'Armée. Un Pays couvert de vignobles étoit une tentation continuelle & presque invincible, après tant de satigues & tant de combats. Le Général sur instruit du crime, & il désira apprendre du Khalise même, c'étoit Omar, comment il convenoit d'en user en cette occasion.

Omar étoit dans la Mosquée de Médine avec

fes amis, quand la lettre lui fur renduë; il la lue & il montra à Ali, qui fur ensuite Khalife, l'endroit où il étoit parlé d'une desobéissance si scandalcuse. Omar lui ayant demande son sentiment, Ali répondit gravement que les coupables devoient être punis & recevoir chacun sur la plante des pieds quatre-vingts coups de bâton. Le Khalife penía de même, & au retour du courier le Général fit exécuter l'ordre avec la plus grande exactitude, déclarant que s'il y avoit dans l'Armée d'autres Musulmans coupables de la même faute, ils feroient sagement de se présenter d'eux-mêmes, pour preuve de la sincérité de leur tépentir. Plusieurs, sans autres accusateurs que leur propre conscience, s'offrirent au même chatiment. L'honneur de l'Alcoran fut pleinement réparé.

Le premier Tome finit par la conquête de l'Egypte dont les Sarrasins se rendirent ensin les Maîtres, après avoit pris trois fois Alexandrie. Ces progrès furent très rapides, & il sut facile aux Chrêtiens de conjecturer ce qu'ils avoient à crain-

dre de tels ennemis.

Tome second.

Les événemens rapportés dans le second Tome ne sont pas moins dignes d'attention que tout ce qu'on lit dans le premier. Ali, qui avoit épousé Fatime, sille de Mahomet, tant pour cette considération qu'à cause de son rare mérite, sur élu Khalife; mais il n'accepta cette dignité qu'avec répugnance, sachant qu'il avoit beaucoup d'ennemis à qui cette élection ne plaisoit pas, quoique quelques uns d'eux y eussent contribué de seurs suffrages. Pendant son Khalifat, la division se mit parmi les Musulmans, on arma de part & d'autre, & il y eut bien du sang répandu. La Religion

des Princes, e. Juin 1749. ligion & l'Empire étoient menacés d'une ruine prochaine. Ali fut atraqué dans la Mosquée par trois assassins, qui le chargérent si rudement qu'il moutur peu après de ses blessures. La plupare des Musulmans croyent qu'il avoit embratlé leur créance, même avant que de naître, & la preuve qu'ils en apportent, c'est que sa mere pendant la grossesse ne put fiéchir le genou devant les idoles. Il a laissé divers ouvrages, dont le plus fameux a pour titre Gefr ou Giamé. Il est éctit sur un parchemin en caractères mystérieux entremêlés de figures; & les Sectateurs de ce Khalife prétendent que toute l'Histoire du Musulmanisme, depuis son commencement jusqu'à la fin du monde, y est contenue très exactement. La difficulté est de pénérrer ces énigmes. Cette gloire est téservée au douzième Iman, qui sera surnommé

par excellence al Mahadi le Directeur.

Une seule ligne suffir autrefois pour faire connoître la main qui l'avoit tracée. Peut-être qu'une seule réponse d'Ali à un de ses Capitaines suffira pour exprimer le caractère du Khalise. Ce Capitaine lui demandant un jour pourquoi les régnes d'Aboubécre & d'Omar avoient été si paisibles, pendant que celui d'Othman son prédécesseur & le sien étoient pleins de trouble & de divisions: La raison en est clair, dit Ali, c'est qu'Othman somoi, nous servions Aboubécre pendant leur régne: G qu'Othman somoi nous n'avons trouvé, pour

nous servir, que vous & vos semblables.

Nous n'entrerons pas dans un plus ample détail; quoiqu'il fût aisé de choisir des faits qui auroient de quoi plaire par leur singularisé. Mais la plûpart de nos Lecteurs n'aiment point être tetenus long tems sur un même sujet. 410 La Clef du Cabinet

mement versé dans la science des Mathématiques & de la Géométrie, prétend avoir trouvé l'important secret des Longitudes, pour connoître sur mer, avec autant de justesse & de précision que sur terre, à quel point on est avancé vers l'Orient ou vers l'Occident; ce qui a manqué jusqu'ici à la perfection de la navigation. L'Auteur, qui d'Hannover s'est rendu à Londres depuis peu, a inventé un instrument au moyen duquel il prétend trouver cet important secret, par une opération qui rectifie l'opinion de Mr. Huygens sur la méthode du Pendule, & celle de Mr. Halley sur la déclinaison de l'asguille aimantée.

Si la Société Royale de Londres juge qu'effectivement le Sr. Levy a réussi, & que par l'instrument qu'il a inventé, on puisse trouver les Longitudes sur mer, avec la même précision que les Latitudes, il est en droit de prétendre aux récompenses considérables promises par plusieurs grandes Puissances, comme la France, l'Espagne, l'Angleterre, & la République des Provinces-

Unies.

111. L'Académie-Royale des Sciences de Paris ayant proposé de nouveau pour le prix de 1751, la meilleure maniere de déterminer, lorsqu'on est en mer, les courans, leur force, és leur direction, cette question appartient purement à la pratique. L'Académie ne doute pas cependant qu'on ne puisse trouver dans une bonne théorie sur les courans, des vûes pour la résoudre. Else ne regardera donc pas comme étrangères au sujet proposé, les réslexions physiques qu'on insérera sur la nature des courans dans les Mémoires qui se cont envoyés à la Compagnie, & elle demande seulement que les Auteurs ne perdent point de

des Princes &c. Juin 1749." vue la question de pratique qui est la princi-

V. L'Académie Royale des Belles-Lettres de la même Ville procéda le 21. Avril à l'élection d'un sujet pour remplir la place de Pensionnaire qui vaquoit dans cette Compagnie, par la more de Mr. Fretet. Les trois Savans qui obtinrent les suffrages, furent Mrs. Bonamy & Bougainville, Associés de l'Académie, & Mr. Menard. Le Roi

a choisi Mr. Bonamy.

VI. Dans nos Mémoires de Mars dernier, page 208, nous avons die, « que plusieurs Congré-» gations de Cardinaux tenues par le Pape, avoient eu pour objet la proposition d'un Conso cile National à tenir en France. » Cette matiere paroit avoir allarmé une personne, qui en écrit à l'Imprimeur de ce Journal. Elle expose dans sa Lettre les motifs de son agitation sur ce sujet; mais n'y ayant rien de fini dans cette Lettre, du moins dans les questions qu'elle renferme, nous ne croirons devoir en faire usage, que lorsque nous recevrons ce qui y manque. L'Auteur la commence par ces mots , L'esprit pacifique que je remarque dans votre Journal, & la termine par une priete aux Dames du parti appellant « de » réfléchir sur ses questions, leur promettant » qu'il s'employera à les appaiser &c. » Il doit se reconnoître à ceci. Nous ne le connoissons pas d'ailleurs.

VII. Le mot de la derniere Enigme est la

Langue.

ENIGME.

E n'ai point de repos, ma vigueur est extrême ? Quand je fors de chez moi, je cours après moimême : D d

La Clef du Gabinet
Lorsque j'en suis dehors, je n'y rentre jamais.
Mes voisins tous les jours tâchent de me détruire;
Jamais ces ennemis qui troublent mon empire,
Ne veulent me laisser en paix.

-0650-

Pere & fils des humains je fais tout dans le monde, Sans moi l'on ne fait rien sur la terre & sur l'onde, Je produis tous les jours des ouvrages nouveaux;

Et bien que je sois dans les ruës, Et que je m'approche des nuës, Je me rencontre au fonds des eaux.

Tenant tout mon pouvoir de la divine essence, Je regne dans les cœurs, & l'on craint mon absence, Presqu'ensermé toûjours, l'on me trouve en tous lieux; Et me laissant aller à l'ardeur qui me presse, Je goute les plaisirs, j'aime sort la jeunesse, Et je m'ennuye avec les vieux.

-0620-

Sans moi l'on n'auroit point la valeur en partage,
Alexandre & César me doivent leur courage,
Les Rois & leurs sujets sans moi perdroient le jour.
On peut voir mon nom dans l'histoire.
Je sais de Mars toute la gloire,
Et tous les plaisirs de l'amour.

AVIS.

Glossarium ad Scriptores media & infima Latinitatis auctore Carolo Dufresne, Domino Du Cange &c. Opera & sludio Monachorum Ordinis S. Benedicti, è Congregatione S. Mauri, 6. vol. in folio.

G Abriel Valleyre, Libraire Imprimeur à Paris, ruë & vis à-vis le Portail de l'Eglise St. Sevetin, à l'Annonciation, possesseur du Privilége & des dos exemplaires restans du Glossaire de Du Cango, ayant appris que plusieurs personnes désiroient acquérir cet Ouvrage, mais que le prix leur en paroissoit trop considérable, a jugé à propos de faciliter les Acquéreurs, en diminuant pour un

tems le prix dudit Livre.

Pour cet effet, il ne le vendra jusqu'au premier Septembre 1749, que 72 livres de Fran e en b'anc; & 90 liv. telié en petit papier; & le grand papier 96 liv. en blanc & 126 liv. relié; passé lequel tems il le remettra dans sa premiere valeur. Et on payera pour lors, sans espérance d'aucune diminution, pour le petit papier, 102 liv. en blanc, & 120 liv. relié, & pour le grand papier 136 liv. en blanc, & 180 liv. relié. C'est pourquoi il invite les personnes qui en auront besoin, de prositer de la remise considérable qu'il veur bien faire sur ce Livre jusqu'audit jour.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. L'Affaire concernant l'Isle de Tabago, a montré des suites depuis ce qu'en ont présenté nos derniers Mémoires. Pour ne pas diviser une même matiere, nous rapporterons dans cet Article ce qui auroit pû trouver place également dans celui d'Angleterre. Commençons par une pièce rematquable, qui est une Ordonnance que voici du Matquis de Caylus, Gouverneur Général des Isles Françoises de l'Amérique, dattée de la Martinique du 7. Décembre dernier.

C Harles de Thebieres, de Levi, de Pessel, de Grimoard, Marquis de Caylus, Chevalier de l'Ordre de Si. Jean de Jerusalem & de l'Ordre Royal Dd 2

La Clef du Cabinet

414

Militaire de St. Loisis, Commandant en chef des Vaisseaux de Sa Majesté, son Gouverneur & Lieutenant Général des Isles de la Martinique, de la Guadalonpe, de la Grande & Petite-Terre, de la Desirade, de Marie Galante, de Saints, de Dominique, de Ste. Lucie, de St. Vincent, de Bequia, de Canaouan, de Cairionacou, de Grenade, & de toutes les Isles appellées communément les Grenadilles, ainsique de Tabago, de St. Barthelemi, de St. Martin, de Cayenne, & du Continent compris entre la riviere des Amazones & celle d'Oronoque.

Comme l'Isle de Tabago, une de celles qui relevent de notre Gouvernement, appartient incontestablement à Sa Majesté; que son droit de propriété à cet égard a été reconnu pleinement par différens Traités, ép qu'il n'y a aucun Prince, ni Souverain qui forme quelque prétention à la Souveraineté de cette Isle, Nous avons crû ne devoir ajoûter aucune foi à l'avis que nous avons reçu, qu'une petite Frégate, soi-disant Angloise, autorisée par de prétendus pouvoirs du Gouverneur de l'Isle de Barbades, avoit abordé il y a environ un mois à Tabago, & y avoit affiché clandestinement une prétendue Proclamation de Mr. Greenville, Gouverneur des Barbades, qui y prenoit sans aucun fondement le tître de Gouverneur de Ste. Lucie, de la Dominique, de St. Vincent & de Tabago, ainsi que des autres Isles, Colonies of Plantations d'Amérique, connues sous le nom d'Isles Caribes (lesquelles Isles appartiennent indisputablement à Sa Majesté) & par laquelle il avoit ordonné aux habitans de Tabago, qui sont tous sujets du Roi, de quitter cette Isle dans l'espace de trente jours, en leur faisant connoître que s'ils ne se conformoient de bon gré à cet ordre, ils y seroient contraints par voye d'exécution militaire.

La nature d'un tel Aste & les termes dans lefquels des Princes & Juin 1749. 415 quels il est conçu ne sauroient nous permettre de croire qu'il soit émané du Gouverneur des Barbades. Nous le considérons plusôt comme l'ouvrage de quelques personnes mal-intentionnées. Ainst, Nous ne saurions en demander satisfaction à l'auteur sous le nom supposé duquel cette Proclamation a été répan-

duë en renduë publique.

Cependant, comme il est nécessaire d'empêcher qu'aucunes personnes de quelque qualité, condition ou Nation que ce soit, n'entreprennent de venir aborder à cette plage, Nous déclarons à tous les sujets du Roi, établis dans l'isse de Tabago, tand Blancs qu'Indiens, Nègres, Mulatres & Meslices, de même qu'à tous autres à qui il appartiendra, que nous les désendrons contre toutes les entreprises que d'autres Nations voudroient sormer sur cette Isse, que Nous leur enverrons des munitions & provisions en aussi grande abondance qu'ils pourront an avoir besoin.

Nous leur défendons d'avoir aucune correspondance ni communication avec les Colonies voisines, soit qu'elles appartiennent aux Anglois, aux Hollandois, ou aux Danois, & de ne point permettre à ces Nations de s'arrêter parmi eux, ou d'aborder dans aucun endroit de l'Isle, jusqu'à ce que Nous y ayons envoyé un Officier Commandant, avec des troupes réglées pour servir a leur désense & leur protection. Notre volonté est, que la présente soit lûe & rendue publique dans tous les quartiers da l'Isle de Tabago, asin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Donné sous le sceau de nos armes & le contreseing de notre premier Sécretaire. A la Martinique le 7. Décembre 1748.

Signe, LE MARQUIS DE CAYLUS. Par commandement de Monseigneur, Mouret.

Dd 3 L'établisse,

416 La Clef du Cabinet

L'établissement des François dans l'Isle de Tabago paroissant constaté par une pièce si autentique, la Cour de Londres a fait faire par le Co. lonel Yorck, son Ministre auprès du Roi, toutes les démarches qu'elle a crû nécessaires pout obtenir de Sa Maj. qu'elle employat son autorité à faire cesser une entreprise que le Gouverneur de la Martinique avoit apparemment exécutée de son propre mouvement. On a tenu ensuite un grand Conseil en présence du Roi, dans lequel les représentations de la Cour ayant été examinées, on a envoyé ordre à Mr. Durand, Ministre de Sa Maj. à Londres, d'y déclarer « Que suivant be les avis recus de Mr. de Caylus, Gouverneur so de la Martinique, il n'étoit point sorti de fa-» milles de cette Isle, pour aller s'établir à Ta-» bago: Que celles qui s'y trouvoient, & que 35 Mr. Greenville, Gouverneur des Barbades, so avoit menacé d'en chasser, y étoient pour la » plûpart érablies anciennement: Qu'au surplus » ce n'étoient que des Flibustiers : Qu'il étoit » très-apparent que sans la Proclamation de 33 Mr. Greenville, & les menaces qu'il avoit » faites de la mettre en exécution, les choses o servient restées sur l'ancien pied dans cette » Iste, puisque Sa Maj. Très-Chrêtienne, malse gré son droit de propriété sur Tabago, n'a-» voit nul dessein d'y former un établissement : » Que du reste, le Marquis de Caylus n'avoit » pû se dispenser de protéger les Insulaires de 3 Tabago, censés être sujets du Roi: Que c'éso toit uniquement pour leur défense, qu'il y » avoir envoyé des troupes, des armes & des munitions; & que si l'on y avoit élevé quelques » Batteries, ce n'avoir été qu'une précaution pour mettre les habitans à l'abri d'insulte & La so de violence. so

La Proclamation du Gouverneur Ang'ois dans les Barbades, dont il est fair mention dans l'Ordonnance de Mr. de Caylus & dans la déclaration faite par Mr. Durand au Ministère Britannique, porte ce qui suit.

DAr Son Excellence Henri Greenville, Ecuyer, Gouverneur & Capitaine Général pour Sa Maj. Britannique des Isles de la Barbade, sainte Lucie St. Dominique, St. Vincent, de Tabago & de toutes les autres Isles, Colonies & Terres dans l'Amérique, généralement appellées en connues sous le nom d'Istes Caribes, situées au vent de la Guadaloupe, Chancelier, Juge ordinaire & Vice-Amiral d'icelles.

D'autant que Sa Très Excellente Majesté GEORGE SECOND, par la grace de Dien, Roi de la Grande-Bretagne, de France en d'Irlande, Défenseur de la Foi, a & posséde le plus clair & le plus indubitable droit & puissance sur l'Isle de Tabago, exclusvement à toutes autres Puissances, il est, par ces présentes, ordonné aux Sujets de tous autres Etats, Princes & Potentats quelconques, habitans domici. liés actuellement dans ladite Iste de Tabago, on qui peuvent à l'avenir habiter & demeurer dans la susdite Iste, sous mon Gouvernement, d'abandonner of de quitter cette lse, dans le terme de 30 jours, à compter de celui-ci, au péril de tout ce qui pourroit leur arriver. Il est déclaré en outre, par ces présentes, que les natifs & habitans Indiens, qui se sont mis sous le pouvoir & la protection de sadite Majesté Britannique, recevront tout encouragement possible, afin qu'ils y puissent rester & demeurer comme auparavant, & que personne ne leur apporte aucun empêchement. Donné sous ma signature & le sceau de mes armes. A Pilgum, ce 31. Octobre, (vieux stile) de l'année de N. S.

418 La Glef du Cabines 1748 & la vingt deuxième du règne de Sadite Majesté Britannique, Signé, HENRI GREENVILLE. Par ordre de Son Excellence, Richey-Hurbanel.

Certificat du Capitaine du Vaisseau de guerre Anglois le Richmond.

N conséquence d'un pouvoir à moi donné par Son Excellence Henri Greenville, son Capitaine-Général & Gouverneur des Isles de la Barbade, Sainte Lucie, Saint Dominique, St. Vincent & de Tabago, ainsi que de toutes les autres Isles, Colonies & Terres dans l'Amérique, généralement appellées & connues sous le nom d'Isles Catibes; je certifie que la commission de Sadite Majesté a été lûë & publiée à l'habitation du nommé Augustin, Pecheur dans la partie sous le-vent de ladite Isle de Tabago, & près d'un endroit nommé Pointede-Sable, & que la susdite Proclamation, qui est une véritable copie & traduction de l'original, a été lûë & publiée en même tems & lieu, & qu'elle sera affichée dans quelque autre quartier de ladite Ife ore.

Mr. Durand a envoyé en Cour la réponse du Duc de Bedford à la déclaration qu'il lui avoit faire & aux autres Ministres Anglois. Il y est dit « que lui Duc de Bedford rendroit compte au Roi d'Angleterre & à son Conseil, de la désoclaration qu'il venoit de lui faire : Que par les avis que le Gouvernement Britannique avoit reçus, il paroissoit cependant que plus de 300 familles Françoises s'étoient établies en dernier lieu à Tabago: Qu'à l'égard du droit de la Couronne de France sur cette Isle, s'il s'agissoit de mettre la chose en discussion, on pourroit trouver des preuves que ce droit

des Princes Ge. Juin 1749.

se est d'une nature à être contesté, même sur des fondemens solides: Qu'au reste, comme cet établissement causoit de l'ombrage à toute la Nation, le Roi de la Grande Bretagne espérioit que Sa Maj. Très-Chrétienne donneroit une réponse satisfaisante sur les représentations que le Colonel York avoit reçu ordre de lui faire, & qu'elle enverroit sur les lieux les ordres convenables pour y rétablir toutes choses d'une maniere conforme à la bonne intelligence entre les deux Nations.

De cet exposé de part & d'autre, on croit prévoir que les deux Couts nommeront des Commissaires pour regler désinitivement l'assaire de l'Isse de Tabago; d'autant plus que ce qui peut en résulter, c'est que chacune demeurera attachée au droit qu'elle juge lui appartenir le plus légitimement. Celui de la France se prend de l'article VII. du Traité conclu à Nimegue en 1678; & l'Angleterre a pour elle, quant à ses prétentions, le Traité fait en 1664 entre Char-

les II. & Jacques Duc de Courlande.

En attendant, les Ecrivains d'Angleterre sur les matières du tems, toûjours très-hardis dans leurs ouvrages périodiques, se donnent l'essor sur l'Isse de Tabago. Ils ne vont pas moins qu'à publier, que la restitution du Cap Breton n'aura lieu que sous la condition expresse, que les François renonceront à tout établissement que ce soit dans les Isles de Tabago & de Sainte Lucie. L'un d'entreeux, en rapportant les tîtres qui peuvent sonder le droit de Souveraineté de la Couronne-Britannique sur Tabago, donne une description géographique de cette Isle, dans laquelle il fait voir, qu'elle posséde tous les avantages que peut donner la sertilité du terroir, la bonté des Havres,

410 La Clef du Cabinet

la situation dans laquelle elle se trouve placée,

& la température de son climat.

Voilà ce que l'établissement appréhendé par les Anglois à Tabago, nous fournit pour ce moisci. Peut-être n'en sera-t-il plus tant parlé dans la suite.

Disgrace du Comte de Maure-

DAS.

II. La résolution ayant été prise, comme on l'a déja dit, de ne rien négliger pour le rétablissement de la Marine, le Roi y a fixé un fonds de vingt millions par an. Mais le Ministre & Secretaire d'Etat ordinaire n'en aura pas la diretion; le Comte de Maurepas est en disgrace. Le 24. Avril le Comte d'Argenson, Ministre & Secretaire d'Etat au département de la guerre, s'étant rendu chez lui, la lui annonça, en l'informant que le Roi avoit pris la résolution de le décharger de ses emplois, & qu'il trouveroit dans la Lettre de cachet qu'il lui remettoit, les intentions de Sa Maj. expliquées. Le Comte de Maurepas a eu le choix de deux endroits pout se ictiter, savoir, à isoire en Auvergne, ou à Bourges en Berry. Il s'est déterminé pour le dernier, dès qu'il a connu que le Roi n'auroit point pour agréable qu'il se retirât à sa Terre de Pontchartrain, qui, dans la circonstance présente, a été jugée trop proche de la Cour. Le Comte d'Argenson, après qu'il eut signissé l'ordre dont il étoit chargé, mit le scelle sur tous les papiers des départemens qu'avoit le Comte de Maurepas, qui partit le 25. pour se rendreà Bourges. Le Roi a disposé de la maniere suivante des emplois qui vâquoient par cette démission.

Le département de Paris a été réuni avec celui de la guerre qu'a le Comte d'Argenson. On com-Ses Emplois prend dans ce département, l'Isle de France, & mférés. partie de la Brie, Soissons, Orléans, partie du

Perche

Ce qui surprend d'autant plus en ceci, c'est que le Comte de Maurepas étoit employé depuis 35 ans. Personne d'ailleurs ne disconvient qu'avec beaucoup d'esprit & de pénétration, il n'avoit de grands talens pour la charge qu'il exerçoit. Mais le grand objet du rétablissement de la Marine demande une attention si suivie & de si grands détails, que pour peu que quelques-uns échappent ou soient négligés, il peur en résulter un dérangement général dans le tout.

Avant ce qui est arrivé à Mr. de Maurepas, on avoit reglé de la maniere suivante les Breeaux ou départemens de la Secretairerie d'Etat pour les affaires étrangeres. Le département de celles du Nord a été conféré à Mr. de Bussy, ci-devant Ministre de France aux Cours de Vienne & de Londres. Mr. Tercier, ci-devant Sécretaire d'Ambassade aux Conférences d'Aix-la Chapelle,

est employé dans le même département. L'Abbé de la Ville a dans le sien toutes les affaires du Sud: & les choses demeurent sur ce pied.

III. Depuis la disgrace du Comte de Maurepas, il est parti de Versailles un Courier expédié à l'Evêque de Rennes, Ambassadeur du Roi en Espagne, avec des dépêches par lesquelles on fait savoir à ce Prélat, qu'il ne sera point nécesfaire, en quittant Madrid, où il est relevé par le Comte de Vaulgrenant, qu'il se rende directement à Paris; mais qu'il pourra aller passer quelque-tems dans son Evêché de Rennes. L'Archevêque de Tours a aussi reçu ordre de ne point

quitter le séjour de son Diocèse.

IV. Le Duc d'Huescar, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire d'Espagne, est parti le 21. Avril de Paris pour retourner à Madrid. Lorsqu'il prit congé du Roi, il en recut un présent consistant en une tabatiere d'or & le portrait de Sa Maj, enrichi de diamans, d'un prix plus confidérable que ne le sont ordinairementiceux que l'on donne aux autres Ambassadeurs Extraordinaires, quand ils terminent leur commission. Il fut aussi nommé Chevalier de l'Ordre du Saine Esprit, dont il doit avoir recu présentement les marques du Roi d'Espagne: Dictinction particuliere, accordée au Duc d'Huescar, pour lui marquer combien le Roi est satisfait de la conduite qu'il a tenuë pendant son Ambassade. Mr. de Luzan, Sécretaire de l'Ambassade d'Espagne. demeure chargé des affaires de Sa Maj. Catholique, jusqu'à l'arrivée de Don Ferdinand Pignatelli, qui vient remplacer le Duc d'Huescar.

Le Marquis de Pallavicino, Ministre de la République de Genes, & qui avoit déja résidé à La Haye en la même qualité, est aussi parti pour retournes des Princes Se. Juin 1749.
Ais retourner à Genes. Il est relevé par Mr. Sorba. Le Comte de Finkenstein, Ministre d'Erat du Rod de Prusse, est au contraire arrivé à Paris; comme il fréquente les Ministres, & qu'il est regardé de bon œil à la Cour, on croit que son arrivée a pour sujet l'exécution de quelque commission

d'importance.

V. On attend de Londres le Comte d'Albematle en qualité d'Ambassadeur du Roi d'Angleterre; il est cependant problématique s'il en partira, & si de même le Marquis de Mirepoix se rendra à Londres, avant la nouvelle certaine de l'évacuation du Cap Breton, quoique la Cour paroisse tranquille sur ce sujet, vû une déclaration que le Colonel Yorck, Ministre Britannique a faite, que si cette évacuation n'avoit pas encore été effectuce, on ne devoit l'attribuer qu'à des inconvéniens occasionnés par la saison ou par la difficulté du transport des troupes qu'on avoit dû retirer de cet établissement, & qui n'auroient pû s'embarquer qu'après que les dispositions auroient été faites pour les répattir dans quelqu'une des Colonies Angloises les plus à portée de cette conquête.

VI. Sur la fin d'Avril le Roi nomma pour son Ambassadeur auprès du Roi de Sardaigne, le Marquis de la Chetardie, ci-devant son Ambassadeur Extraordinaire en Russie. On a ainsi mal désigné le mois passé Mr. de Chavigny, comme devant aller remplir cette Ambassade. Mr. Blondel ayant été nommé pour faire les fonctions de Ministre de Sa Maj. à la Cour Impériale, jusqu'à l'envoi d'un Ambassadeur, il est patti

pour se rendre à Vienne.

Le 24 du même mois le Maréchal de Belleisse sur reçu & prit séance au Parlement, en qualité

de Duc & Pair de France. Cette réception a été illustrée par tout ce qui pouvoit y ajouter plus d'éclat. Le Duc de Bellisse fut accompagné en grand corrège par tous les Officiers Généraux qui ont servi sous ses ordres & qui se trouvent à Paris. Le Comte de Charolois, Prince du sang, assista à la même cérémonie:

VII. Il n'y a plus de réformes si considérables dans les troupes à raportet, ni choses bien iemarquables de la Cour, laquelle a fait un voyage à Marly, où elle s'est arrêtée depuis le commencement de Mai jusqu'à la Pentecôte. Ce qui s'en présente, ce sont des Conseils d'Etat que le Roi tient pour arranger, entre autres choses, ses finances; & il y a déja divers réglemens faits sur cet objet, qui ne sont pas encore publics, mais qu'on s'attend de voir dans plusieurs arrêts importans, entre lesquels se trouvera, diton, celui pour la suppression du dixiéme, & la levée d'un vingtième denier pendant quelque-tems. Mr. Rouilé, nouveau Sécretaire d'Etat du département de la Marine, a assisté à l'un de ces Conseils, & il y a reçu les ordres de Sa Maj. sur beaucoup d'affaires qui regardent ce département.

On n'a eu aucunes nouvelles du fils aîné du Chevalier de Saint Georges, depuis celles qu'on a marquées dans notre dernier Journal. Comme on l'a déja annoncé, l'affaire de Mr. de la Bourdonnaye continuë à prendre un tour favorable pour lui.

La Cour a fait imprimer une rélation du siège de Pondichery sur un détail original que Mr. Dupleix, qui a défendu cet Etablissement, lui a envoyé. On pourra en faire usage le mois prochain, comme on a fair de la rélation Angloise.

ESPAGNE.

ESPAGNE.

I. I A négociation entre cette Cour & celle de Londres, prend un train à en voir bientôt éclorre une Convention, qui terminera, par un arrangement définitif, tous leurs différends au suiet du commerce & de la navigation dans les Indes-Occidentales. Les affaires de la Compagnie de la mer du Sud entrent aussi dans l'objet de cette négociation, que Mr. Keene, Ministre Plénipotentiaire d'Angleterre, compte d'autant plus d'amener à une heureuse issue, qu'elle est presqu'entiérement remise à ses soins par le Roi de la Grande Bretagne, & qu'il ne néglige rien pour y parvenir. Dans cette vile il a proposé un plan à Don Joseph de Caravajal, premier Ministre, & au Marquis de la Ensenada Secretaire d'Etar, avec qui il a de fréquences conférences; & ce plan paroit acceptable, puisqu'on a déja arrêté quelques articles qui doivent servir de base à la nouvelle Convention.

Si le public souhaire le succès de cette Convention, on sair que la Nation Angloise l'attend avec une espèce d'impatience, parce que dans la circonstance présente de l'affaire qui s'est élevée par raport à l'Isle de Tabago, elle seroit bien aise de voir toutes choses avec l'Espagna reglées sur

un pied solide.

II. Après le Vaisseau le Condé, arrivé à Cadix au mois de Mars avec la riche charge dont nous avons fait mention le mois dernier, un autre appellé le St. Martin, est entré dans le même Port venant aussi des Indes-Occidentales, & ayant sur son bord du sucre, du tabac & 250 mille piastres en espèces monnoyées. On a eu l'avis constitmé par ce Bâtiment, qui appartient à la Compagnie de la Ha-

vane, que les Navires partis de la Vera-Cruz pour se rendre à la Havane, y étoient tous arrivés le 22. du mois de Fevrier, sous l'escorte du Vais-seau de guerre le Lyen, qui avoit à bord un million 126 mille pesos pour le Roi, neuf millions 106 mille pesos pour le compte des particuliers; douze mille marcs de vieille vaisselle d'argent, deux mille balots de Cochenille, huit cens tonneaux d'Indigo, & d'autres marchandises: Qu'en joignant cette charge à celle des autres Navires qui se sont rendus a la Havane, le tout monte à la valeur de 25 à 26 millions de pièces de huit.

Comme la Flotte a dû partir de ce dernier Port au commencement de Mai, il y a lieu d'espéret qu'elle pourra arriver à la fin du présent mois de Juin dans les Ports de la Monarchie. C'est par le Vice-Amiral Reggio, ainsi que nous l'avons dit, que cette Flotte sera commandée & ramenée. Le Chef d'Escadre Spinola est encore attendu en Espagne, dans quelque tems, avec deux Vaisseaux de guerre, qui prendront à Carthagene dix à onze millions de pesos. * On devoit aussi équiper à la Havane, deux Vaisseaux pour aller prendre à la Vera Cruz deux millions de pesos qui y sont restés depuis l'année 1737, & qui, à cause de la guerre avec les Anglois, n'avoient pû encore être transportés à la Havane. Trésor ainsi des plus confidérables qu'on aura reçu en Espagne, depuis longues années: Il avantage cette Couronne, & ne sera pas moins favorable au commerce particulier de ce Royaume, & à celui des différentes branches de l'Europe. Le Roi, qui en tireis bon parti, ne laisse pas néanmoins d'exécu-

^{*} Le Pclo est une monnoye de compte en Espagne, dont dix font la valeur de deuxe ducats.

des Princes &c. Juin 1749. 417
ser ce qu'il s'est proposé depuis son avénement au Trône, savoir, le retranchement de toutes les dépenses jugées inutiles ou superfluës. Il a cru par conséquent que l'on pouvoit épargner la plûpart de celles qui se faisoient pour la Maison de la Reine, en supprimant les Charges des Grands Officiers, des Officiers de la Bouche, des Officiers des Ecuries, préposés pour le service de cette Princesse, & en faisant exercer leuis son-tions par ceux qui exercent les mêmes Charges auprès du Roi.

Par cette réforme un grand nombre d'Offices particuliers se trouvans éteints, on compte que le Roi épargnera de la, tous les ans, près de

so mille pistoles.

Madrid avec les solemnités ordinaites, le 26. du mois de Mars, qu'il y eut par toute la Ville, ainsi que le 27. & le 28, des illuminations à ce sujet. C'est à présent aux Cossaires de Barbarie qu'on veut faire la guerre. On est sur le point d'exècuter le projet de les exterminer de la maniere que nous l'avons rapportée dans nos derniers Mémoires, page 376, en réunissant jusqu'à un certain point les forces maritimes des Puissances intéressées, & proportionnément au nombre & à la force de ces Corsaires, dont on est parvenu, par une voye sure, à avoir des conmoissances assez exactes.

Tout ce qu'il y a de Frégates & de Bâtimens legers dans les Ports de la Monarchie vont être équipés pour servir à l'exécution du dessein formé. Et le Roi de Portugal a fait déclarer qu'il y contribuéroit de tout son pouvoir. Les autres Princes publient la même chose, portés d'autant plus à le faire, que les Corsaires de Barbarie infesseure.

festent à un tel point les côtes de la Méditerras née, que le commerce y est presque interrompu pour toutes autres Nations que celles qui ont des Traités avec les Régences d'Afrique. Cat la Cout est informée qu'il y a actuellement dans le Canal de Piombino jusqu'à onze Chebecqs Algériens, la plûpart de 300 hommes d'équipage : Qu'ils ont pris, sur la fin d'Avril, deux Tarranes Napolitaines, deux Bâtimens Vénitiens & un Bâtiment Genois: Que les Parrons de ces Chebecqs ayant appris ensuite qu'un Bâtiment Vénitien étoit en toute pour Lisbonne, avec une charge très-considérable, confistant en 40 mille cruzades pour le compte de divers Négocians, outre une grande quantité de marchandises, sept de ces Chebecqs se mirent à la découverte du Bâtiment Vénitien; qu'un gros Corsaire Algérien, dont ils furent renforcés, continua sa route avec eux; qu'à la hauteur de Gibraltar ils découvrirent le Vaisseau Vénitien l'attaquerent avec beaucoup de vivacité, qu'il se défendit très-courageusement pendant sept heures contre cet essain de Pirates; mais que le Capitaine, par lequel il étoit commandé, avant été tué, aussi-bien que la plus grande partie de l'équipage, les Algériens n'eurent plus aucune peine à s'emparer de ce Vaisseau, ou il n'y avoit plus que 30 hommes, la plûpart blesses. Cette riche prise a été conduite à Alger.

IV. L'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France, eut le 13. Avril une audience particuliere du Roi, & ensuite de la Reine, dans lesquelles il prit congé de Leurs Majestés. Ce Prélatest parti le sur-lendemain, non pour retourner à Paris, mais pour son Evêché, comme on l'a dit. Le Comte de Vaulgrenant, son successeur, étoit attendu à Madrid pour la sin du même mois. Le

Marquis

des Princes &c. Juin 1749.

Marquis de Taburnega, que des affaires particulieres avoient obligé de se retirer d'Espagne sous le règne précédènt, & qui depuis ce tems-là a fait son séjour ordinaire en Angleserre, ayant obtenu du Roi la permission de revenir dans sa Patrie, est au contraire arrivé à Madrid, & depuis il a eu l'honneur d'être présenté au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, qui l'ont reçu trèsgracieusement.

PORTUGAL.

Ette Cour demeure stérile en événemens qui pourroient être remarquables pour l'étranger. Ayant raporté, dans notre Journal d'Avril dernier, que le Roi avoit reçu un Bref du Pape, par lequel Sa Sainteré lui accordoit le tître de Très-Fidéle, nous n'avons pas dit tout ce qui convenoir à l'égard de ce Bref, qui n'a été rendu public à Lisbonne que depuis peu. Le Souverain Pontife y annonce, entre autres, à Sa Maj., les morifs qui l'ont déterminé à lui conférer ce tître, savoir, la gloire dont les Rois de Portugal se sont converts par leur zéle pour l'avancement de la Foi Catholique dans les Pays qu'ils ont subjugués par leurs armes; la gloire que Sa Maj. en particulier s'est acquise, non-seulement par son attention à imiter de tels exemples, mais aussi par son respect 😙 son dévoisement inaltérables envers le St. Siège : le désir que ces dispositions ont fait naître dans le cœur de Sa Sainteté, pour qu'elle pût trouver quelque Tître d'honneur propre à reconnoître un si grand zéle : Motifs qui ont porté sa Sainteté à suivre les traces du Pape Pie V. lequel ayant voulu honorer le zéle 😙 la piété du Roi Sebastien de Portugal, lui accorda le Tître de Très-Obeissant Fils: Mais que Sa Maj. en ayant mérité un qui ne fût pas moins diftike 430 La Clef du Cabinet distingué, Elle lui à conferé celui de Très-Fidéle; ăsin d'en jouir pour Elle & pour ses Successeurs à perpétuisé.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

GENES. Suivant ce qui a été arrêté dans le Traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle & dans la Convention signée à Nice, le Roi de Satdaigne a donné ordre de renvoyer dans la Citadelle de Savone, l'artillerie qui en avoit été enlevée. Celle qui le fut de la Forteresse de Gavi, & que l'on avoit transportée à Mantone, revient pareillement à Genes, & toutes choses, ainsi qu'on l'a avancé, sentrent dans l'état où elles étoient avant la guerre, crédit des Billets de la Banque de Sr. George, commerce au - dedans & au-dehors, & une tranquillité parfaire excepté en Corse; car l'esprit de parti aura peine de s'en voir totalement banni. Le Marquis de Cursay, en sa qualité de Commissaire, ou plûtôr de Ministre Plénipotentiaire du Roi de France, n'y est pas encore parvenu. Quoi qu'il eut fait jusqu'ici, & quelque déférence qu'on eut pour ses sentimens, il les a vus souvent traversés par des insinuations finistres, d'un nombre de Corses rébelles considérés comme ennemis de la Patrie; & il n'est pas que les choses ne continuent sur ce pied, y ayant en diverses Pièves, de ces gens prêts à tout faire lorsqu'ils se voyent sous des Chefs entreprenans comme les Gaffori, les Giuliani, les Mattra, & d'autres qui sont dans l'Isle. Ils manegent même contre les François dans les divers quartiers qu'ils occupent, & l'on est obligé d'aller

des Princes ero. Juin 1749.

d'aller les repousser par détachemens, quoique le plus souvent sans succès à cause de leurs retraites précipitées dans les montagnes, & des rochets & forêts presque inaccessibles dont ils sont toû-

jours protégés.

Mr. de Cursay, qu'une guerre de cette nature porte yers tous les biais qui devroient la terminer, après ce que nous avons raporté de lui, a fair faire une nouvelle assemblée, en revenant au commencement d'Avtil à la Baftie, d'un tout qu'il étoit allé faire à Calvi. Cette assemblée a été des principaux habitans de la Province de Balagna, ausquels il a déclaré « Qu'il n'ignoroit pas « que l'on travailloit à leur inspirer de la dé- « fiance contre lui, en leur infinuant qu'ils « étoient trahis; mais qu'il les assuroit, sur sa « parole d'Officier d'honneur, que le Roi de « France avoir extrêmement à cœur d'établir une « tranquillité durable dans l'Isle de Corse, & d'y se faire jouir les peuples d'un repos constant, « puisque Sa Maj. Très - Chrétienne étoit extrê- « mement satisfaite de leur conduite. »

Il ajoûra « que pour ce qui regardoit le » port des armes, il leur seroit accordé, & qu'il « en attendroit la permission de la Cour. » Le Marquis de Cursay reçut là-dessus une déclaration des Insulaires, « qu'ils ne suivroient d'autre « volonté que celle du Roi son Maître, avec pro- « testation que leur soumission envers ce Monarque seroit des plus parfaites, pourvû qu'il « consentir de les recevoir sons sa protection immédiate. »

En attendant que l'on sache ce qui sera décidé à cet égard, le Marquis de Cursay, pour captiver d'aurant plus les habitans, a observé, lorsqu'il a envoyé des détachemens dans la Province de Balagna, de n'y faire paroître que des Officiers

& des soldars qui fussent François.

MILAN. Les conférences indiquées à Creme, ne se tenoient pas encore au mois d'Avril, elles doivent seulement s'être ouvertes au commencement de May. Selon toute apparence, les affaires pour le reglement des limites du Milanez, du Parmesan & du Plaisantin, & de nouveaux changemens, y seront bientôt terminées, si, comme on le publie, l'on est déja d'accord sur la partie du Duché de Guastalla qui entrera dans le partage de l'Impératrice Reine. Les districts que Sa Maj. Impériale y devra garder en propriété, sont Sabionette, Bozolo, la petite Isle de ce nom, Saint Martin & Ustiano. La Ville de Sabionette sera fortifiée; & pour l'avantage du commerce des Etats de la Maison d'Autriche, on doit rendre la rivière d'Adda navigable, mais jusqu'à Brivio seulement, vû la difficulté de le faire dans une plus grande étendue, pour les rochers qui la traversent dans cet endroit là.

Les forrifications de Pavie ayant autant besoin d'être réparées que d'être renduës plus segulières, on y travaillera dans peu sur un plan nouveau; & suivant la teneur de nouveaux arrangemens apportés de Vienne par le Comte Luc de Pallavicini, les deux Magistrats de Milan ont été abolis. On leur a substitué une Chambre de Régence, laquelle est composée de fix Jurisconfultes renommés, dont le Marquis de Montegazza a été déclaré Préfident.

PARME. En conséquence de l'Arricle VI. du Traité définitif de Paix, par lequel il a été stipulé, que l'on restituéroit l'artillerie & les munitions de guerre des Places cédées, on a renvoyé de Manisie à Parme, quelques morriers,

des Princes & c. Juin 1749. 433 deux canons & une grande quantité de boulets qui y avoient été transportés. On a déposé

le tout dans l'Arfenal de cette Ville.

L'Infant Duc fait état de revenir bientôt à Parme, de Sala, sa Maison de campagne, afin d'y attendre l'arrivée de Madame Infante son épouse. S. A. R. n'a point encore nommé de Ministres pour les Cours étrangeres; mais voici ceux qu'elle a nommés pour le Gouvernement de ses Erats, depuis qu'elle a créé Don Joseph de Carpentero son premier Ministre. Mr. Gionti est son Sécretaire Privé, Mr. Antoine Francia Polizieri, son Président de la Chambre des Finances, & Inspecteur Général des Milices; Mr. Arcelli est fait Gouverneur de Parme; Mrs. Garbarini, Ceroni & Bertoncelli, sont créés Conseillers; Mr. Giordani Avocat - Criminel, Mr. Beghini le jeune, Fiscal, le Comte Jerôme Bajardi Conseiller d'Etat, & Mr. Beghini le vieux Auditeur & Conseiller de Plaisance. Ce sont là des Messieurs Napolitains & des Nationnaux.

TOSCANE. Le nouveau chemin que l'on conftruit de Florence à Bologne, pour la commodité du commerce, étant une entreprise qui démande braucoup de dépense, le Conseil de Régence, afin d'y subvenir, a rendu un Décret par lequel il impose une taxe de six pour cent sur tous les biens en fonds de tetre, aussi bien que sur les capitaux placés dans les Banques & les Fonds publics. Mais comme cetre taxe n'aura lieu que pendant deux ans, que d'ailleurs elle se leve pour une entreprise dont le Pays doit retirer beaucoup d'utilité, le public ne montreaucune répugnance à y contribuer, dans l'espérance des avantages que le commerce en retirera. Toutes choses tendent d'ailleurs à faire sleurir le com-

merce de plus en plus. Il s'en établit un nouveau directement de la Toscane aux Indes Ocesdentales, que l'Empereur a approuvé. On enverra en conséquence dans les Indes, des Vaisseaux qui prendront une partie de leur charge à Triesse, le reste à Florence, & qui rapporterone dans ces deux Ports, les marchandises qu'ils autont reçues en échange dans les Ports des Indes.

Le Gouvernement prendaussi des mesures pour prévenir que les arts, qui ont été autresois si flotissans dans le Grand Duché, ne tombent peu à peu. Il doit paroître bientôt divers réglemens sur cette matiere.

Depuis la paix que l'Empereur, comme Grand Duc de Toscane, a conclue avec les Régences de Barbarie, le Pavillon Impérial est devenu le sauf-conduit presque général de tous les Navires Italiens.

ROME. Il a subsisté depuis un grand nombre d'années entre le S. Siège & la République de Venije, des disférends qui regardoient l'étenduc des limites de leurs Etats du côté du Ferrarois. Les deux Parties ayant montré une égale disposition à les terminer, on a travaillé efficacement à un accommodement, dont les actes ont été signés & échangés de part & d'autre; de sorte que les simites du Ferrarois se trouvent par-là reglées de maniere à prévenir dans la suite toutes contessations de la même espèce.

On ne parle pas plus à Rome qu'ailleurs du véritable objet du voyage que fait le fils aîné du Chevalier de Sr. Georges: Car tout ce dont on s'y entrérient là-dessus, c'est, dit on, que ce Prince n'a pas renoncé aux occasions de faire

patler de lui.

des Princes &c. Juin 1749.

Le Pape tint un Consistoire Privé le 21. Avril dans lequel Sa Sainteté sit un beau discours, où Elle exposa les motifs qui l'avoient déterminée à conférer le tître de Très Fidéle au Roi de Por-

tugal.

VENISE. La République se met, à tout événement, en état de paret des coups, si la Porte-Ottomane, non obstant ses assurances du contraire, vouloit essayer d'en frapper contre elle. Il n'en paroit à la vérité nul indice. Cependant la Régence a reçu, par des Lettres particulieres de Constantinople, du s. Avril, la nouvelle certaine, que le Grand Seigneur avoit ordonné au Capitan Pacha, ou Grand-Amiral de l'Empire Ottoman, de faire ensorte qu'il y eur, pour la fin de Mai, une forte Escadre de Vaisseaux de de guerre & de Galeres, prête à mettre en mer, & qu'elle sût abondamment pourvûe de toures sortes de munitions.

L'objet de cet armement ne se découvre pas, à moins qu'il ne se fasse en vûë de s'opposer à la ligue des Puissances qui ont projetté de détruire les Corsaires de Barbarie, qui interrompent si fort, depuis un tems, la navigation dans

toute la Méditerranée.

NAPLES. On compte actuellement jusqu'à sept Bâtimens Corsaires de Barbarie dans les Mers de ce Royaume. Ils font des courses dans la Mer Adriatique, où ils ont enlevé, dans le cours du mois d'Avril, plusieurs Navites, dont, entre autres, il y en avoit un destiné pour Venise, chargé de marchandises de prix & de se mille ducats en largent.

On a publié dans le même mois deux Edits du Roi, par l'un desquels Sa Maj, désend de

prêter

prêter de l'argent aux personnes de distinction dont les biens sont en régie, & déclare nuls les Actes qui seront passés à cet égard. Par le second, elle déclare que les Siciliens qui sont dans le Royaume de Naples, y joüiront des mêmes avantages que s'ils en étoient natifs, & qu'il en sera de même des Napolitains dans le Royaume de Sicile. Il est aussi reglé, que les Procès des deux Nations seront jugés indistinctement par les Juges de chacun des deux Royaumes.

Il y a eu à Naples, au mois d'Avril, une petire guerre. L'Inspecteur général des troupes du Roi avant voulu réformer le troissème Bataillon du Régiment Suisse de Wittert, pour incorporer les soldats cassés dans d'autres Régimens, le Commandant de ce Bataillon s'y est opposé avec tant de fermeté, que l'Inspecteur a été obligé de suspendre cette réforme. Peu de jours après, des soldats du Régiment de la Marine en ayant tué un de celui d'Albanie, ces deux corps s'attrouperent & se chargerent, comme dans un combat formel, & il en seroit resulté un carnage, sans la précaution qu'eut le Général des Armes, de faire marcher contre les combattans, plusieurs Compagnies de Grenadiers, soutenuës par quelques Escadrons de Cavalerie. Il y a eu des deux Régimens sept soldats tués & un grand nombre de blessés.

TURIN. Le mariage du Duc de Savoye avec l'Infante d'Espagne Dona-Marie-Antoinette, est annoncé ici comme conclu. Les Ambassadeurs qui se rendent réciproquement aux deux Cours, pourront y mettre la derniere main, si la chose n'est pas déja faire. C'est le Chevalier Osorio, ainsi qu'on l'a dit, qui va en Espagne revêtu du caractère d'Ambassadeur du Roi, le Comte de des Princes & Juin 1749. 437. St. Germain va en France, en la même qualité;

& le Comte de Sade & le Marquis de la Chetardie sont attendus à Turin, le premier comme Ambassadeur du Roi Carholique, le second com-

me Ambassadeur du Roi Très-Chrêtien.

Le Roi a fait donner part à tous les Prélats qui relevent de son obésssance, d'une Bulle qu'il à obtenue du Pape, en vertu de laquelle il lui est permis de lever la somme de trois cens mille

écus sur le Clergé de ses Etats.

On a reçu avis de Padoise que la nuit du 28. au 29. de Mars dernier, le feu avoit pris dans le Chœur de l'Eglise de saint Antoine; d'où les flammes s'étant communiquées à la charpente de l'Eglise, elles avoient duré pendant dix heures, avant qu'on eût pû réüssir à les arrêter, & que ce superbe édisce avoit été extrêmement endommagé.

Mais ce dommage sera bientôt répaté, par la dévotion extraordinaire que les peuples ont à saint Antoine, puisqu'on s'est d'abord cottilé à cet effet. Le Cardinal Rezzonico, Evêque de Padoile, donne seule 4000 ducats, le Cardinal Jesôme Colonna 800, le Magistrat 1000, les Peres de sainte Justice 210, & diverses Communautés & particuliers y sour-

nissent aussi considérablement.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable ex ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. PRUSSE. Au récit que nous avons fait le mois passé de l'exposé des Morifs du Roi, d'être armé à tout événement, & de la Notification qui a suivi ces Motifs, il manquoit une Lettre

La Clef du Cabinet

4:2

Lettre que Sa Majesté a écrite le 18. Mars au Roi de la Grande-Bretagne sur les mêmes affaires, qui ont donné lieu aux deux piéces rapportées. Mais nous ne l'avons vûë & reçuë qu'après l'impression de nôtre dernier Journal. En voici la copie.

Es intérêts de Vôtre Majesté & les miens sont les mêmes pour la tranquillité du Notd. Il se répand des bruits dans toute l'Europe, que cette tranquillité pourroit être troublée. Pour mei, je n'y vois dans le fonds, aucune apparence, & il semble qu'il n'y a que des mésances réciproques & des soupçons mal fondés qui ayent pû jusqu'ici accréditer ces bruits.

Mais comme les plus petits objets, en grossissant, peuvent tirer à conséquence; qu'on ne doit rien négliger pour le maintien de la paix, & que tout devient important à ceux qui aiment à la conserver, je m'adresse à V. M. que je connois être dans les mêmes sentimens, pour qu'en réunisant nos seins, nous puissions y contribuer d'autant plus efficacement. Les soupçons que les voisins de la Suede ent pris contre elle, ne peuvent porter que sur deux objets.

L'un qui paroit visiblement frivole, regarde les projets dangereux qu'on paroit vouloir imputer à cette Puissance contre ses voisins. V. M. est tropéclairée pour n'en pas voir la fausseté du premier soup d'œil. L'autre tombe sur le changement de la forme présente du Gouvernement de Sucde, dont on prête le dessein au Prince Successeur. Il mesemble que la déclaration que le Prince & le Sénatont faire en dernier lieu à la Cour de Russic sur ca sujet, est si claire, si positive & si sage, qu'elle mu laisse rion à désirer aux Puissances qui s'intéressent

des Princes &c. Juin 1749. 439

Royaume.

L'alliance défensive que j'ai faite avec la Suede, à laquelle la France a accédé, & dont on a fais voir l'original au Comte de Keyserling, Ministre de Russie à ma Cour; ainsi que j'en ai d'abord fait communiquer, en son tems, la cepie au Ministere de V. M. à Londres; ne roule point sur des innovations: Mais elle ne nous engage pas moins, la France & moi, à maintenir la succession actuellement établie en Suede, & à nous défendre mutuel-lement contre quiconque voudroit nous attaquer.

A Dieu ne plaise, que je suppose d'aussi noirs desseins à des Puissances amies, & que j'ose les soupgonner de projets aussi dangereux. Mais je prie Vêtre Majesté de vouloir joindre ses soins aux miens, asin d'amener les deux partis à des éclaircissemens qui leur seront également salutaires. Je la prie de faire attention à tous les points que je viens de lui exposer, & d'employer son crédit & ses bons offices pour étousser un seu qui couve sous les cendres, & qui, s'il vient à éclater, communiquera son embrasement à toute l'Europe.

Je suis prêt, & je m'offre avec plaisir à entrer dans toutes les mesures que V. M. jugera capables de conserver la paix; persuadé que Sa Maj. Très-Chrêtienne, qui n'a pas moins à cœur que nons, le maintien de la paix de l'Europe & la tranquillité du Notd, joindra ses efforts aux nôtres, pour

y contribuer puissamment.

L'occasion qui se présente à V. M. est une des plus favorables pour augmenter la gloire de son regne, pour maintenir le bonheur de ses Etats, & pour donner des preuves réstérées & authentiques du désir fincére qu'elle a de sonserver la paix de l'Eusape. Le suis & e.

H.

II. Le Roi étant parti le 28 Avril de Berlin pour la Silesie, arriva deux jours après à Breslau. Comme le principal objet de son voyage étoit de faire la revûe de ses troupes dans ce Duché, tous les Régimens qui y sont, avoient reçu des ordres en conséquence, afin que chacun d'eux fut prêt à passer en revûe; ce qui a été exécuté dans les divers quartiers qu'ils occupent & ou Sa Majesté s'est renduë. Elle a été très-satisfaite de cette revûe, avant trouvé tous les Régimens complets & dans le bon état qu'elle avoit ordonné qu'ils fussent; ce qui est généralement de toutes les forces Prussiennes qui se tiennent constamment prêtes à camper & à se mettre en marche, si des circonstances de quelque brouillerie dans le Nord faisoient juger cette marche nécessaire. Mais il ne paroit pas que la chose doive arriver. Toutes les Puissances intéressées à

dans nôtre précédent Journal, & cela doit suffire. Sa Majesté a été accompagnée en Silesse par le Prince de Prusse, & suivie par le Prince Ferdinand de Brunswich, par Mr. de Winterseld son Aide de Camp Général, par le Baron de Lentulus Aide de Camp ordinaire, par Mr. de Lingerseld Capitaine des Gardes à pied, & par

ce que cette partie de l'Europe demeure en paix comme celles qui s'y retrouvent heureusement par le dernier Traité d'Aix la Chapelle, n'oublient rien de ce qui peut conduire à l'y conserver. Nous avons donné leurs diverses déclarations sur ce sujet

plufieurs autres Officiers.

Le 8. Mai Mr. Henault, Président au Parlement de Paris, & l'Abbé Troublet surent élus Membres de l'Académie des Sciences.

I. VIENNE. Tout se disposoit, dans les commencemens du mois de Mai, pour les camps projettés,

des Princes &c. Juin 1749. fettes, l'un desquels s'assemblera vers les confins du Royaume de Hongrie, & les autres, avec toute apparence, où on les a fixés; savoir, dans la Moravie, en Boheme & en Autriche. Les Généraux pour les commander sont nommés. Le Comte Leopold de Daun doit, entre-autres, avoir le commandement de celui dont la formation est désignée à Neustatt, & le Comre de Schulenbourg de celui qui sera à Hollitsch. L'exercice des troupes, & l'introduction parmi elles d'une nouvelle méthode pour le maniement des armes, semblent toûjours être le sujet de ces Camps futurs. Du moins l'on continue à Vienne à faire le réglement de ce nouvel exercice, & du nouveau systême militaire, sur lequel le Conseil Aulique de guerre a donné depuis peu divers Rescrits, dont quelques uns regardent les troupes en général; d'autres divers Corps en particulier, mais tous, les moyens de rectifier de plus en plus les diverses parties d'une Armée.

11. Depuis le départ du Sér. Prince Charles, frere de l'Empereur, la Cour est à Schonbrunn, où elle fait état de passer l'Eté. Les Ministres s'y rendent aux jours fixés pour les audiences, & les Ministres étrangers lorsqu'ils en ont à recevoir. Mr. de Blondel, Ministre de France, ne s'y étoit pas encore présenté au commencement de May, peut-être à cause que Mr. de Marechal, qui est nommé pour aller en la même qualité à la Cout de France, n'a reçu que depuis peu l'ordre de partir. Il est venu de Suisse, où il étoit chargé des affaires de Leurs Maj. Impériales, pour recevoir ses instructions. Mr. Diedo, Ambassadeur de Venise, ayant eu son rappel de sa Régence, & ses audiences de congé de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, est au contraire parti pour retourner La Clef du Cabinet

courner dans sa Patrie. Leurs Majestés l'ont créé Chevalier, & lui ont chacune fait présent de leurs portrairs enrichis de diamans. Le Général de Hagenbach sait état de partir incessamment pour se rendre à l'Ambassade de Portugal, à laquelle il a été nommé.

Le Général Broune est de retout d'Italie, & a rendu compre à l'Impératrice-Reine de ce qui s'est passé pendant qu'il y a eu le commandement de ses Armées.

III. Le corps de la feue Archiduchesse Matie-Elisabeth Gouvernante des Pays Bas Autrichiens, celui de l'Archiduchesse Marie-Anne sœur de l'Impératrice-Reine, & celui de la jeune Princesse fille du Sér. Prince Charles de Lorraine, arriverent le 24. Avril à Vienne. On les avoit fait partir de Bruxelles quelques jours avant le départ du Sér. Prince Charles. Ces trois corps ont été portés à l'Eglise des Capucins, & ayant été reconmus par le Comte de Kevenhuller, le Comte de Tarrouca, & le premier Médecin de la Cour, on lès a déposés dans le Caveau de la sépulture des Princes & Princesses de l'auguste Maison d'Autriche.

IV. Le 30. le Baron de Geismar, chargé des pleinspouvoirs du Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg, reçut, avec les formalités ordinaires, de l'Empereur, qui étoir assis sur le Trône, l'investiture de la partie de cet Evêché qui releve de la jurisdiction de l'Empire; c'est-à-dire, du Temporel de l'Evêché. Il sur conduit à la Cour vers les dix heures du matin dans l'ordre que voici. Trois Coureurs & 20 Valets de pied lestement habillés, qui précédoient le carrosse du Vice-Chancelier de l'Empire, attelé de six chevaux, & dans lequel lui, Baron de Geismar, étois de l'Estat de l

des Princes &c. Juin 1749.

affis. Venoient ensuite son premier carrosse vuide, un autre dans lequel étoit Mr. de Ferneau, Conseiller de l'Electeur de Mayence & l'Agent de Hugenstein, un quatrième carrosse où étoient Mrs. de Dreer & de Stein, un cinquième dans lequel étoit Mr. de Fischer Secretaire d'Ambassade & Mr. de Salzmann, un fixième où étoit Mr. de Carmessna, & de deux autres carrosses vuides de Mr. de Geismar, qui est retourné à son Hôtel, après l'acte d'investiture terminé, dans le même ordre qu'il en étoit parti.

Le Comre de Kuffstein, Intendant Général pout le Gouvernement de Vienne, a donné sur la fin d'Avril, entre les mains de l'Impératrice-

Reine, sa démission de cette Charge.

Le Sér. Prince Charles de Lorraine, qui à son départ de Vienne a pris sa route sur Ratisbonne, Wirtzbourg , Francfort & Cologne , a reçu dans tous les lieux de son passage, tous les honneurs qu'on auroit pû rendre à une tête Coutonnée. Ce seroit un détail immense que de raporter ce qui a été pratiqué à cet égard chez les divers Princes & dans les Villes où il a dû s'arrêter, soit une puir soit un jour. On trouve ce récit dans les feuilles de semaine, aussi bien que l'exposé des marques de la libéralité que Son Alt. Royale a données par tout aux Officiers & Domestiques. Saxe. On parle d'assembler dans le cours de ce mois de Juin, des troupes dans la Lusace, mais uniquement pour les exercer, ainsi que font les autres Puissances, qui comme cette Cour ne comprent nullement que les affaires du Nord doivent donner quelque nécessité aux camps qu'elles se proposent de former.

Plusieurs Ordonnances vont paroître dans cet Electorat, les unes pour l'avancement du ComLa Clef du Cabinet

444

merce, & les autres par rapport aux Monnoyes. Le Comte de Keyferling succéde en qualité de Ministre Pléniporentiaire de Russie, auprès de cette Cour, au Comte de Bestuchef, qui est parti de Dresde, après avoir eu ses audiences de congé, pour aller tésider en la même qualité à celle de Vienne. Le Cointe del Bene y Masseran, Envoyé Extraordinaire d'Espagne, est aussi parti depuis peu pour retourner à Madrid, avec un présent que le Roi lui a fait, d'un service de porcelaine de la valeur de quatre mille écus. Et à son arrivée à Madrid, il y recevra l'ordre de l'Aîgle blanc que Sa Maj. lui destine. Le Comte de Steinberg est au contraire arrivé de Vienne à Dresde, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Leurs Majestés Impériales, & chargé de terminer avec la Cour les affaires qui sont restées à regler depuis la conclusion du Traité de Dresde.

Les autres Cours & Etats d'Allemagne ne préfentent rien de fort intéressant pour ce mois-ci, non plus que la Diette générale de l'Empire tenant ses séances à Ratisbonne. L'affaire des ducats rognés ou altérés, fait cependant toujours du bruit. Il y a une Commission établie à Francfortfur-le-Meyn, sous l'inspection du Général de Bretlach, envoyé pour ce sujet par l'Empereur. Les Chefs de la Sinagogue ont dû d'abord prêter serment par ses ordres, asin de s'assurer du secret nécessaire pour le succès des recherches concernant cette criminelle falsification. Après quoi l'on a airêté plusieurs personnes de la Nation Juive, soupçonnées d'y avoir eu le plus de part.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les Pays du NORD, depuis le mois dernier.

Les nunges qui s'élevoient sur cette partie de l'Europe paroissent heureusement dissipés, par les précautions de que ques Potentats de s'être déclarés à tems quant à l'intérêt qu'ils prendroient pour la conservation de sa tranquillité, & en cas de rupture, quant aux secouts qu'ils fourniroient chacun à leurs alliés. Nous avons rapporté comment les Rois de France & d'Angleterre le sont expliqués sur cette matiere. On a vû austi de quelles mesures usoit le Roi de Prusse pour le cas de guerre. Ses armemens toujouts subsistans, pouvoient porter de part & d'autre sur des reflexions de plus d'une espéce; & son exemple imité par d'autres Puissances, faisoit craindre que le Nord, tout vaste qu'il est, ne seroit pas une borne pour les troubles qu'on y auroit portés.

SUEDE. Les limites de la Finlande Suedoife & Russienne sont toujours prises pour le sujet des grands armemens que l'on a fairs de part & d'aurre dans ces Provinces, où il y a présentement des troupes de deux Couronnes rassemblées en grand nombre, avec des subsistances pour route une campagne, & de gros trains d'artillerie; mais l'événement du décès du Roi, qui se porte encore bien pour son grand âge, étant suivi d'une nouvelle forme de Gouvernement, comme gens mal intentionnés ont pris à tâche de le faire comprendre, est connu présentement pour la cause des mouvemens qu'on a remar-

La Clef du Cabinet

qués. Aussi le Roi a t il adresse à tous ses Ministres dans les Cours étrangeres, un Reserit portant " Que Sa Maj. a appris avec un sentible » déplatir, que l'on s'est oublié dans des Gaso zerres & autres semblables Ecrits, jusqu'à accuser le Comite de Tessin, son Conseiller, » Sénateur du Royaume & Président de la Chan-» cellerie, d'être le chef d'un parti qui se seroit so formé dans le Royaume, & lequel auroit in-» tention, ap ès la mort de Sa Majesté, d'in-» troduire le Gouvernement despotique en Suede: » qu'elle regarde une fausseie aussi groffiere 22 avec toute l'indignation possible; d'autant » plus qu'elle est pieinement convaincue des » sentimens zélés de ce Sénareur pour elle & » pour le Royaume; qu'aucun de ses fidéles » Sujets ne peut d'ailleurs être soupçonné avec fondement de s'occuper d'un dessein » austi préjudiciable: Et que pour ces raisons, » Elle leur or lonne gracieusement de commu-» niquer ce que dessus à la Cour près de la-» quelle ils refident, afin qu'une calomnie aussi » odieuse ne fasse aucune impression.

Ce Reserit, datté de Stockholm du 14. Avril (vieux stile) a été suivi d'une Lettre du 18 du même mois (V. St.) écrite par le Comte de Tessin aux mêmes Ministres dans les Cours étrans

gères, & que voici.

MONSIEUR,

J'Ai vû ave a ciant d'indignation que de surprise; la façon inconsidérée dont on me nomme dans quelques papiers imprimés, comme chef a'un parti qui auroit intention de rétablir le Despotisme en faveur de S. A. R. Mgr. le Erince Successeur.

Se soupçon est si injurieux, & tellement marqué au coin de la calomnie, qu'il convient, Monsieur, de déclarer publiquement l'imposture de ceux qui me mettent en jeu aussi mal-à propos.

Pai l'honneur d'êvre Membre du Sénat, & je suis uni avec tous ceux qui le composent, pour déjendre le dépôt sairé de la liberté qui lui est consiée Peusse payé l'un parfait mépris les insinuations contraires que mes encemis peuvent forger, si ce n'étoit le soin affetté qu'ils se donnent de faire insérer de pareils mensonges dans les Journaux & les nouvelles publiques. Je vous prie de me croire avec une vraye consitération, Monsieur, & c. Signé le COMTE DE TESSIN.

II. A l'égut des atmemens de cette Couronne, le Roi a fair aussi notifier ce qui suit aux Cours é rangers, par les Ministres qui y résident de sa

par .

A Majesté Suedoise a trouvé bon de faire déclarer par ses M nistres résidens aux Cours étrangeres, que les arrangemens pris en Suede & qu'on a
relevés, avec toute sorte d'affectation, dans pluseurs nouvelles publiques, ne sont absolument que
rélatifs aux précautions d'une juste désense, dans
un tems où l'on parle par toute l'Europe, de prochains troubles dans le Notd. Sa Majesté est sicoignée de vouloir porter atteinte à la tranquillité
nouvellement rétablie, & qui subsisse généralement,
que ses soins les plus empressés ne tendem qu'à observer religieusement les Traités conclus avec les
Puissantes voisines; persuadée que d'eur côté clles
ont les mêmes intentions sincères pour le maintien
de la pax & du repos public.

La Flotte de la Couronne est en bon état, & le Roi, à tout événement, a accepté une proposition que quelques Officiers lui ont faite, La Clef du Cabinet

d'engager du monde pout son service dans less Pays étrangers. Sa Maj, jugeant d'ailleurs à propos de renvoyer un Ministre à la Cour de Londres, elle a résolu de charger de cette commission le Baton Charles-Otton de Hamilton, Chancelier de la Cour, Grand Chambellan & Chevalier de l'Ordre de Sainte Anne. Mais le tems de son dépatr ne sera fixé que lorsqu'on aura reçu avis de la nomination du Ministre que le Roi de la Grande-Bretagne enverra en cette Cour, où il n'en a pas résidé depuis deux ans de la part de ce Prince.

RUSSIE.

I. IL faut que les bruits d'un changement de L forme dans le Gouvernement établi en Suede, ait fait toute impression sur certe Cour; puisqu'elle a envoyé ordre à Mr. Panin, son Ministre en cette Cour, après les avis qu'elle en a reçus, d'y déclaser, conformément à l'article VII. du Traité conclu à Neustadt en 1721, & aux Traités subséquens « Que si, contre toute » attence, il arrivoit que l'on vouiût, après la mort du Roi regnant en Suede, y changer la o forme du Gouvernement, Sa Maj. Imp. Cza-» rienne ne pourroit se dispenser, pour le main-» tien de la paix dans le Nord, de prendre des meluies convenables, afin de s'oppoler à un » pareil changement, & de prévenir tous mou-» vernens capables d'altérer la tranquillité pu-» blique. »

Mais pour répandre quelque jour sur une telle déclaration, & sur la nature de l'engagement fait avec la Suede par le Traité de Neufladt, voici l'article de ce Traité sur lequel on se sonde.

Sa Majesté Czarienne promet aussi de la maniere la des Princes &c. Juin 1749. 449 la plus solemnelle, qu'elle ne se mêlera point des

affaires domestiques du Royaume de Suede, ni de la forme de Régence qui a été reglée & établie sous serment & unanimement par les Etats dudit Royaume; qu'elle n'assistera personne en aucune maniere que ce puisse être, ni directement, ni indirectement, mais qu'elle tâchera d'empêcher & de prévenir tout ce qui y est contraire, pourvû que celavienne à la connoissance de Sa Majesté Czarienne, asin de donner par là des marques évidentes d'une

amitié sincère & d'un bon voisin.

On doit donc ne regarder la déclaration faire par le Ministre de cette Couronne en Suede, qu'uniquement pour l'intention de Sa Majesté Czarienne d'empêcher & de prévenit, tout ce qui seroit contraire à la forme de Régence en Suede, établie par les Etats de ce Royaume, Quoiqu'il en soit, & qu'on air sujet de croire que les affaires dans tout le Nord demeureront sur le pied pacifique où elles sont, le rems ne paroit pas encore propte pour retrancher quelque chose du sistême d'armemens par terre & par met où l'on s'est mis dans cet Empire. Au contraire, on rappelle du service des Puissances étrangères tous les Sujets d'Estonie & de Livonie qui y sont entrés, & cela par des Lettres Avocatoires dont voici la traduction.

Ous ELISABETH 1. par la grace de Dieu , Impératrice & Souveraine de toutes les Russis , &c. &c. &c. Savoir faisons à tous ceux qu'il appartiendra ce qui suit.

Nous nous somme: apperçûs depuis quelque-tems, que plusieurs de nos Sujets d'Estonic & de Livonic, au lieu de s'engager dans nêtre service, alloient s'engager dans dans celui de Puisances étrangeres, particuliérement dans leurs troupes. Pareille détermination à répondit d'autant moins à notre attente, que naturellement des Sujets doivent être plus portés, par devoir & par affection, à servir leur propre Souverain qu'a servir des étrangers. Nous avons lieu de Nous le promettre encore plus de ceux d'Eltonie & de Livonie, vû nôtre attention à reconnoître leurs services, & à les en récompenser suivant leur mérite, de la même manière que nous faisons à l'égard de nos autres sujets. Nous voulons bien toutefois assurer ceux qui sont au service de Puisances étrangères, du soin que l'on aura de les placer auprès de notre Armée, dans des postes qui répondent à l'étendue de leurs talens & de leur capacité.

· Sur ces metifs, nous avons jugé qu'il étoit convenable de faire expédier des Avocatoires pour rappeller tous nos Sujets d'Estonie & de Livonie employés au service de Puissances étrangères, en quelque endroit qu'ils puffent se trouver. Nous leur ordonnons, des que la teneur des présentes leur sera connue, de demander leur démission du service dans lequel ils sont, & de revenir en nos Etats, dans l'espace d'un un, à compter de la datte de nos Avocatoires. Dans ce cas là, ceux qui auront inclination de rentrer dans notre service militaire, peuvent être assurés non seulement de notre attenzion à les y placer d'une maniere conforme à leur mér te o à leurs talens; mais ils peuvent aussi compter sur le soin que nous aurons de pourvoir à leur avancement, & que lorfqu'ils désireront d'avoir leur congé, il sera accordé sans le moindre retardement ni difficulté.

Nous avons donc de justes raisons de nous perfuader, que nos Sujets, qui sont au service des Puissances étrangeres, serent plus portés à préférer le des Princes & C. Juin 1749. 451 notre, & gu'ils s'empresseront à prosurer de cette marque de notre bienveill nee Impériale. Ceux d'entre-eux, qui, au contraire, négigeront de se conformer a notre volonté feront tenus pour des sujets désobéissans & réfractaires. En cette qualité, ils seront déclarés inhabiles à jouir d'aucu-bien ni possession dans nos Etats, & ils seront privés de la faculté de pouvoir y hériter. Fait à Moscou le 14. Mars 1749.

On a donné copie de ces Avocatoires aux Ministres dans les Cours étrangères, & aux Régences d'Estonie & de Livonie, avec ordre formel à ces Régences de tenir la main à l'exécu-

tion de ce qui y est contenu.

respective de la contraction de la mercaria par devoir partir si tôt qu'on l'a dit, pour retourner à Petersbourg, pai qu'on veut y construire un Palais de bois assez vaste asin de l'y loger presque toute entiere. C'est dans l'endroit le plus élevé de Moscou que ce Palais doit être construit : on en a dressé le modéle; & le Comte Apraxin, Commissaire Général des Guerres, l'a présenté à l'Impératrice, en lui disant qu'elle pouvoit disposer de cent mille toubles des épargnes de ce Commissaire, pour les employer aux frais du Bâtiment désigné.

Il paroitroit plus convenable de faire usage de la pierre ou de la brique dans un tel édifice, & dans la construction des maisons, pour les fréquens incendies qui arrivent. Il y en a eu encore deux à Moscou, l'un pendant les Fêtes de Pâques, & l'autre le 13. Avril; mais quelques maisons seulement en ont été consumées, à cause de la sagesse des réglemens qu'on a preserits aux Officiers de la Police, dans le cas où il survient de pareils accidens.

IV. Quoiqu'on eut raporté dans notre Journal d'Avril dernier, comme chose certaine, du Prince Antoine Uirich de Brunswich Wolssenbuttel, que le Prince Jean son sits & la Princesse Catherine sa fille, se trouvoient auprès de lui, & qu'il n'y avoit presque point de difficulté pour son retour en Allemagne &c. la vériré reconnuë est néanmoins, que non-seulement ce Prince est éloigné de ses ensans, mais qu'on ne veut paslui permettre de passer les frontieres de la Russse, à cause des sauces d'Erat dont il est chargé.

On a donné connoissance de cet avis aux Ministres de l'Impératrice dans les Cours étran-

gères.

DANNEMARC.

L patoit toûjouts que cette Cour s'occupe d'affaires d'importance, à cause de diverses consérences qui s'y tiennent avec le Ministre de Russis, avec celui de la Cout de Vienne & avec celui d'Angleterre; & si l'on dit juste, il en tésultera intessamment un Traité d'alliance, s'il n'est pas déja conclu, entre ses trois Cours, pour affurer davantage la conservation de la tranquillité dans le Nord, ainsi que le maintien de la forme de Régen e établie en Suede, & à laquelle la Cour prend aussi intérêt.

Le départ du Roi pour la Norsvege, où il y a des troupes assemblées en nombre, a eu lieu dans le mois de Mai. La plûpart des Ministres étrang rs y ont suivi Sa Majesté. La revûë de ces troupes est le sujer de ce voyage. On redouble de soins, pendant l'absence du Roi, pour l'équipement de la Marine, asin de mettre une bonne Esta fre en mer, si les circonstances venoient à l'exiger.

Le Comte de Rantzau d'Aschberg, un des ChamChambellans du Roi, va à la Cour d'Espagne templacer en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi, le Comte de Dehn, revenu depuis peu à Coppenhague.

POLOGNE.

Le Corps de troupes Russiennes qui s'est tenu l'hiver en Eoheme & en Moravie, a achevé, dans le mois de Mai, de traverser la Lithuanie, d'où il a continué sa route vets la Courlande, afin de se trouver rassemblé, partie sur les frontieres de ce Duché, & partie sur les consins de la Livonie, où il est actuellement arrivé. Ce qui est aussi parti de troupes de la République, pour la Courlande, ainsi que nous l'avons dit le mois passé, y est également arrivé, & s'y est joint à d'autres troupes Polonoises qui étoient déja dans ce Duché.

L'élection d'un nouveau Duc de Courlande occasionne ces mouvemens. Les matieres de l'élection ont été préparées dans l'assemblée tenuë à Doblen. Cependant l'assemblée générale pour cette élection, qui doit se tenit à Murau, n'aura lieu, comme on le prétend, qu'à la fin du présent mois de Juin. Bien des Puissances s'intéressant à l'Election de Mutau, nous croyons pouvoir raporter à cet égard das tout le Nord, sous le tître de Remarques historiques & politiques sur les mouvemens occasionnés par la succession au Duché de Courlande.

Les vûes que l'Auteur se propose dans cet Ecrit, sont de pourvoir au bonheur & à la tranquillité des Courlandois, en établissant l'un & l'autre sur les principes du Droit, les regles de la politique & l'intérêt de l'Europe. Sans s'arrêtet aux Pastes de subjection, ni à la Constitution de La Clef du Cabinet

414

Gioino, il juge, qu'il est de l'intérêt de toutes les Puissances, de laisser jouir la Courlande, de l'avantage que le Droit de la Natu e & des Gens lui donne, de pouvoir élite e le même un Duc pour la gouverner. Il considére, que dans ce cas là, il convient de faire tomber l'élection sur un Dec qui ait les deux qualités soivantes, savor, I. Que la nation Cour andole ne puisse rien objeter d'els neiel contre lui. II. Que la puffance foit telle, qu'elle ne cause au un sujet d'ombrage aux Potentats ou Nations voilines. Il fait voit que ces deux qualités le trouvent réunies dans la personne du Landgrave Frederic Charles de Hesse-Hombourg, & que même . en consultant le dégté de parentage, ce Prince est le plus proche descendant dernier Duc Ferdinand, comme étant l'unique perit-fils de la sœur ainée de ce Duc, attendu que les autres préten ans, qui se fondent aussi sur le droit de parentage, ne sont descendus que de filles du frere du dernier Duc, ou de filles puînées, & que par conséquent, leur dégré de parentage est plus éloigné. Il fortifie cette allégation des raisons suivantes: Que la Maison de Hesse Hombourg n'est point de ces Maisons dont les alliances trop étendues ou d'autres circonstances puiffent donner le moindre sujet d'ombrage à aucune Puissance de l'Europe : Que comme il est démontré que les Etats ne peuvent rien objecter contre un Prince qui est de la famille de leur dernier Duc, ils ne sauroient rien objecter non plus contre la Religion qu'il professe: & qu'en faisant choix de sa personne, en est moralement affaré, que cette éle-Hion ne sauroit déplaire à quelqu'une de grandes Puissances voisines de la Courlande. L'Auteur appuye entre autres sur la preuve suivante, que le Prince Louis de Hesse Hombourg, mort Général au fervice. des Princes &c. Juin 1749. 458 fervice de Russie, étoit à lié au Duc Ferdinand dans le même dégré de patentage que le Prince Frederic-Charles ci dessus nommé, & qu'il est hors de doure, que si ce Prince eut vêcu, il autoit été appelé à la dignité de Duc de Courlande.

Dantzich. Le Magistrat & la Bourgeoisie de cette Ville ont pris sujet de se desunir jusqu'au point que Sa Majesté Polonoise s'en est enquise, & s'employe récilement pour faire cesser leur mécontentement commun, qui rejaillit sur le commerce de cette Ville. Aussi a-t en lieu de se statter, que les intentions du Roi produiront d'autant p'us le bon effer qu'on en attend, qu'il à ordonné au Magistrat de disférer une nomination de ses membles qui devoit se faire, & de nommer à aucun emploi avant que tous les différends ne sussentiérement ajustés.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. Les explications ausquelles l'affaire de Tabago a donné lieu entre cette Cour & celle de France, sont entiérement terminées. Nous l'apprenons en commençant d'écrire cet Article: D'où l'on ne doure pas que l'évacuation du Cap Breton, ne soit bientôt effectuée, en conformité à l'article IX, du Traité de paix définitif, n'y ayant plus de difficulté à cet égard. Mr. Durand, Ministre de France, qui avoit reçu le 27. Avril un Courier de Versailles, le tenvoya le premier Mai, avec des dépêches rélatives à cette évacuation, que les habitans de la Nouvelle Angletèrre ne voyent pas volontiers; car des Lettres dattées de Boston nous apprenent, que la nouvelle de la conclusion de la paix générale y avoit causé moins de satisfaction, qu'on n'en auroit ressenti dans ce Pays-là, si la restitution du Cap-Breton n'avoit été une des conditions du Traité, & que la possession de cet Etablissement avoit été d'un grand avantage pour protéger le commerce & la pêche des Anglois dans ces quartiers. Partie de la Nation fait sentir à ce sujet que l'unique moyen de compenser cette perte, étoit de s'attacher à faire fleurir l'établissement dans la Nouvelle Ecosse, dont nos Mémoires du mois dernier ont rapporté quelque chose, page 387, & à fortifier cette Colonie: Que sa situation la rendoit propre en particulier, à y établir une pêche considérable : Que la Nouvelle-Ecosse deviendroit en même tems une pépiniere de Marelots, desquels on pourroit se servir trèsavantageusement pour tenir la balance contre l'accroissement du commerce & de la navigation des François.

II. On a encore atrêté à Londres des Officiers & autres, qui dans le dernier soûlevement de l'Ecosse se sont montrés affectionnés à la Maifon de Stuard. Le 22. Avril sur les huit heures du soir, trois Messagers d'Etat, accompagnés de deux Commissaires de police, se rendirent, en vertu d'un ordre du Duc de Newcastle, Sécretaire d'Etat, à une maison sur le Marché au foin, dans laquelle logeoit Mr. Kennedy, Itlandois de Nation, & Colonel à la suite du Régiment de Lally au service de France. Ils l'artêterent, se sassine de tous ses papiers, & le menerent sur le champ au Cookpitt, où il sur interrogé & examiné devant le Conseil. Après quoi on le condussité

des Princes & Juin 1749. 457 duisit chez un Messager d'Etar, à la garde duquel il sur recommandé de la maniere la plus expresse, avec désense de souffrir qu'il par ât à qui que ce sût, ou qu'il entretint aucune correspondance avec le dehots. Lossqu'on se saiste de sa personne, il avoit avec lui dans sa chambre, huit Gentilshommes ses compatriotes, parmi lesquels il y en avoit trois employés comme lui dans le service de France.

Le Colonel Kennedy est un de ceux qui étoient venus de France dans le tems de la derniere rébellion, & qui après avoir été fair prisonnier à la Bataille de Culloden, avoit été conduit à Carlifle. Il y avoit six mois qu'il se trouvoit à Londres, lorsqu'il fut arrêté. Comme ses fréquentations les plus ordinaires étoient avec des Irlandois, & que l'on s'étoit apperçu qu'il recevoit des visites nocturnes, on a soupconné que de telles démarches avoient peut-être des intrigues pour objet; & ce qui a contribué à fortifier ce soupçon, c'est qu'on prétend que Mr. Kennedy est particuliérement connu du fils ainé du Prétendant; & qu'il a reçu des avis concernant ce dernier, depuis qu'il est parti d'Avignon. Quoiqu'il en soit, le Conseil Privé fit le 24. rapport au Roi de l'arrêt, & du premier examen de cet Officier. Le soir on fir partir un Courier pour Paris, avec des dépêches pour le Colonel York, Ministre de Sa Maj. à la Cour de France. En attendant qu'on sache les suites de cet arrêt. & les raisons qui y ont donné lieu, on sait que quelques-uns des Gentilshommes qui étoient avec lui quand on l'arrêta, n'ont point reparu depuis. Son arrêt a été suivi le 27. de celui du Sr. Murray de Broughton, qui a été Sécretaire du fils ainé du Piétendant, & qui avoit été compris

pris dans l'Acte de grace accordé par le Rois e'est une nouvelle détention pour le Sr. Murray, que celle-ci. Mais, ce n'est point, dit-on, pour un crime d'Etat; son arrêt doit n'avoir été occasionné qu'en vertu d'un Acte de la Cour du Banc du Roi, à qui le Comte de Traquair s'est plaine de deux Cattels que le Sr. Murray lui a adresses successivement, & dans le dernier desquels it employoit des expressions menaçantes. On aprend d'ailleurs, que le fameux Macdonald de Barrifdale, qui, durant le même soulevement d'Ecosse, a troubé le Nord de ce Royaume, à la téce d'un gros parti de Montagnards, fut mené le 23. Avril 2 Edimbourg, sous l'escorte d'un détachement de soldats. & conduit dans le Château. Il étoit un des principaux Chefs engagés dans l'entreprise du fi s aîné du Prétendant.

Si ces arrêts sont déja des suites du départ d'Avignon du fils du Cheval er de St. Georges, ce Prin e n'aura vraisemblablement pas renoncéaux

occasions de faire encore parler de lui.

II. Dans une audience que Mr. de Klinggraff, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse, a euc du Roi, il lui a présenté la Lettre de Sa Maj. Prussienne sur les affaires du Nord, que nous avons rapportée en son lieu. Il paroit depuis une Brochure, affez cucieuse, imprimée à Londres en 48 pages in octavo, & intitulée. L'Intérêt véritable & réel de la Grande Bretagne, considéré d'un œil impartial, dans le rapport qu'a cet intérêt avec la rupture qui pourroit s'élever entre les Puissances du Nord; of l'on y examine les motifs, les vues of les intérêts de chacune des Puissances contendantes, en spécifiant les engagemens particulier qui subsistent entre les Cours de Londres, de Vienne & de Russie, au cas qu'il s'éleve une guerre dans le Nord. L'Anreur

des Princes &c. Juin 1749. L'Auteur, qui se donne toute la liberté que l'Angleterre souffre dans les Ecrits politiques, examine d'abord la situation des affaires du Nord, & les raisons plus ou moins fortes qu'ont plusieurs Puissances de s'intéresser aux événemens qui pourroient arriver dans cette partie de l'Europe; les intérêts presens & futurs de chacun sont peles en particulier. Il entre dans le détail de ce qui peut convenir à porter les unes à prendre parti & les autres à demeurer simples spectatrices des événemens. Mais entre les raisons sur lesquelles on peut conjecturer si la paix sera maintenne dans le Nord, ou si elle court risque d'être troublée, l'Auteur adopte les dernieres; differant ainsi d'autres politiques, en sa maniere de penser.

III. Le Chevalier d'Abreu, nommé pour réfider à Londres, en qualité de Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, y arriva le 21. Avril. Mr. Wall, qui remplit jusqu'ici les fonctions de cette Ambasfade, ne fait depuis peu que recevoir des Couriers de Madrid, & d'avoir des conférences avec le Duc de Bedford, Secretaire d'Etat; on n'en apprend cependant pas plus sur la Convention à faire entre les deux Couronnes, qu'on l'arapporté dans l'arricle d'Espagne de ce Journal, savoir, que cette Convention poutra être portée à sa persection à Madrid par les soins de Mr. Keene.

La chute du Comte de Mautepas en France, à donné sujet à une conférence fort longue des Ministres de la Cour: & c'est là tout ce qu'on en sait. Le Roi ayant trouvé bon de rappeller de la Suisse, Mr. Burnaby qui y étoir chargé des affaires d'Angleserre, Sa Maj, a ordonné à Mr. de Villettes, son Ministre à la Cour de Turin, d'aller résider en la même qualité à Berne. Le

Comte de Holdernesse, nommé à l'Ambassade auprès des Etats Génétaux, se disposoit au mois de May à s'y rendre, & le Comte Guillaume Henri de Rochesort en faisoit autant pour aller à Turin, revêtu du catactère d'Ambassadeur du Roi. Le Comte d'Albematle doit également ne plus tarder de se rendre à son Ambassade auprès du Roi Très-Chrétien, ni le Marquis de Mitepoix d'atrivet de Paris à Londres pour remplir celle de France.

IV. Le Parlement toujours assemblé, ne présente que des affaires particulieres, dont les principales sont des résolutions prises sur de nouvelles sommes à accorder au Roi pour subvenir aux besoins & au payement des troupes, des Escadres & des autres besoins de l'Etat. Le reste des affaires, jusqu'au 14. Mai inclusivement, ne regarde que des particulatités du dedans. Il n'a été question d'aucune le 6. C'étoit le jour d'actions de graces indiqué pour le rétablissement de

la paix.

A midi on a fait une décharge générale du canon de la Tour & de celui du Pare. La Cour a été très-nombreuse & extrêmement brillante. Les Sécretaires d'Erat ont traité chacun splendidement les Ministres des Puissances étrangeres. Il y a eu le soir des illuminations & d'autres démonstrations de joye dans tous les quartiers de Londres; & le 8. on tira seulement le superbe seu d'artisice, dont nous avons fait une description dans notre Journal de Mars dernier, page 230. Le signal sut donné par une décharge générale de cent pièces de canon, à laquelle les Vaisseaux qui étoient sut la Tamise, répondirent par des décharges de leut artislerie. Mais à peine l'artisice avoit commencé de faire son esset.

des Princes &c. Juin 1749. que l'exécution fut troublée par un accident survenu à l'aîle gauche de ce vaste Bâtiment où le feu prit, & consuma entiérement cette aîle. On prévint par le secours des pompes qui étoient à portée, que les flammes ne se communiquaffent au corps de l'édifice; mais la grande quantité d'eau qu'on fut obligé d'y jetter, dérangea extrêmement l'opération, qui ne répondit qu'imparfaitement à l'idée qu'on s'en étoit formée d'avance. Cet accident empêcha aussi que les trois soleils & l'illumination générale ne fussent aussi éclatans qu'ils auroient dû l'être. Ainsi n'eur pas son succès un artifice auquel on avoit travaillé depuis si long-tems & avec une si grande dépense. Le Roi & toute la famille Royale virent ce qui en fut tiré, des fenêtres de la Bibliothèque, où il y avoit aussi une loge pour les Ministres étrangers. On ne sauroit exprimer la foule de monde qui se trouva à ce spectacle, qui n'eur d'ailleurs d'autres suites funestes que celle de deux hommes novés & de quelques personnes blessées par les fusées.

Avant que l'on tirât ce feu, le Chevalier Servandoni de la composition duquel il étoit, & qui étoit présent pour le diriger, eut quelque dispute avec les Officiers du Bureau d'Artillerie, & voulut même tirer l'épée contre l'un d'entre-eux, qui étoit le Controlleur de l'Artillerie. On s'y opposa, & l'on sit de maniere à prévenir que le Chevalier Servandoni ne put le rejoindre pendant tout le tems que le seu devoit produire son effer.

V. Le 13. Juin le Roi créa Chevaliers de l'Orde du Bain, le Lieutenant - Général Mordaunt, Membre du Parlement pour Cockermonth; le Lieutenant-Général Howard, Membre du Parlege 2 ment

ment pour Carliss; le Lieurenant-Général Campbell, & Mr. Jean Saville, Membre du Parlement pour Heydon, dans le Comté d'York. L'installation de ces quatre nouveaux Chevaliers, aussi-bien que celle du Chevalier Warren & du Chevalier Hawke, doit se faire dans le cours du présent mois de Juin.

Malgré la sévérité de la loi, par laquelle le Gouvernement a proserit l'habillement & l'armure des montagnards Ecossois, on aprend que plusieurs habitans des environs du Fort Auguste n'ont pas laissé de paroître en public avec cet habillement & cette armure, & de donner par là de justes raisons de soupçonner leurs sentimens; qu'on s'est assuré d'eux, & qu'ils ont été conduits au

Fort Auguste.

VI. On parle à Londres de procéder à l'examen des circonstances du siège de Pondichery, dont Mr. Durand, Ministre de France, a reçu la rélation telle que Mr. Dupleix l'a envoyée à la Cour. Cette rélation est des plus détaillée, & par conséquent très-ample. Il n'y a pas jusqu'au moindre mouvement, la moindre attaque, les moindres désenses & tout ce que chaque Officier des troupes de son commandement à fait en particulier, qu'on n'y remarque. On a été comme surpris dans cette Ville d'y voir une telle rélation, & on ne l'y contre-carre pas, parce que pour l'essentiel elle se réduit à tout ce que porte la rélation Angloise que nous avons donnée le mois passé, savoir, au peu de réuffite qu'ont eu les armes Britanniques contre l'Etablissement François de Pondichery, où elles ont échoue, & pour le monde qu'on a perdu dans cette attaque sur les Escadres réunies des Amiraux Boscawen & Griffin: ce qui devra nous suffire pour n'en plus parler.

des Princes &c. Juin 1749. 463 Le Duc de Modene est venu de Paris faire à Londres le voyage qu'il s'étoit proposé. Il reprendra incessamment la route de ses Etats.

HOLLANDE.

I. A taxe provisionnelle pour remplir le vuide de cinq millions que l'abolition des Fermes cause tous les six mois dans les sinances de la Province d'Hollande & de Westfrise, doit duter encore toute cette année, quoique l'Ordonnance du 26. Juillet dernier qui l'établit, poste que cette taxe, en commençant le premier dudit mois de Juillet, devoit sinir le 31. Décembre suivant, Ceci a lieu par une nouvelle Ordonnance des Etats, dont partie du contenu est, qu'on finisse d'abord par tout la cottisation qui doit reglet la levée de la taxe, & la sixation des termes ausquels les payemens tant de ce qui n'a pas encore été payé de six premiers mois, que de toute la somme des douze mois suivans, devront être faits.

Pour engager un chacun à entrer dans les vûës des Etats de Hollande & de Westfrise, on invite à peser les motifs rapportés tant dans le Placard du 26. Juillet que dans un autre qui l'a suivi le 8. Novembre; & l'on espère que si cette lecture est faite avec l'attention convenable, tout bon Patriote se sentira animé d'un vrai zéle pour s'acquitter de son devoir. Les Etats y déclarent cependant, qu'il sera procédé par voye d'exécution contre ceux qui ne payeront pas dans les ter-

mes préserits.

II. Les Erats Généraux qui ont déja fait une réforme confidérable dans leurstroupes, de l'avis du Prince Stadhouder, viennent d'en arrêter une seconde de sept hommes par Compagnie; ce qui fera une nouvelle diminution d'enviton onze

mille hommes. On a crû devoir faire la seconde réforme d'une telle maniere, plûtôt que de réformer détechef des corps entiers, afin de ne pas voir augmenter le nombre d'Officiers réformés, qui est déja si grand dans toutes les Villes des diverses Provinces, que quelques-uns d'entre-eux s'engagent pour aller servir aux Indes en qualité de Sergeans. En conséquence de la même réforme, on a congédié le corps de troupes qu'avoit fourni à l'Etat le Due de Saxe-Gotha.

III. Le Prince Stadhouder nomme conftamment des sujets pour remplir les emplois qui viennent à vaquer, & les Erars en font autant des charges qui leur sont réservées. Mr. wander Staaten a été nommé pour templacer feu Mr. Buys dans celle de Sécretaire d'Etat. Ce nouveau Sécretaire est fort versé dans les affaires, & en possession de l'estime de tous ses compatriotes. Mr. Jacques Gilles, Conseiller Pensionnaire de Hollande & de Westfrise, avant au contraire demandé le 3. Mai aux Etats de cette Province, la démission de son emploi, cette demande a été acceptée. Mais on sait que la veille, le Comte de Bentinck, Seigneur de Room, & Mr. de Raadt, ancien Bourguemestre de Leyde, avoient été le rtouver de la part des Etats Généraux & du Stadhouder, pour l'engager à la démission qu'il a donnée, par des moifs qu'ils lui rapporterent, & afin de donner par-là à la Patrie de nouvelles marques de son zéle. Mr. Gilles conserve néanmoins le tître de Trésorier, avec une pension de 4000 florins & la retenue de quatre autres mille. en vertu d'une Capitulation qu'il fit, en acceptant pour cinq ans la Charge de Conseiller Pensionnaire après la mort de Mr. van Heym. On pensoit que ce changement seroit suivi de quelques

des Princes &c. Juin 1749. 465 ques autres confidérables, comme il est arrivé en France par la chûte du Comte de Mautepas; mais il n'en a rien été.

IV. Le Comte de Chavannes, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, remit le 6. Mai au Baron de Giessenbourg, Président de l'assemblée des Brats Généraux, ses Lettres de rappel, accompagnées d'un Mémoire par lequel il prenoit congé de Leurs Hautes Puissances. Elles ont fait présent à ce Ministre d'une chaine & d'une médaille d'or de la valeur de 1300 florins. Mr. de Chavannes, fort considéré du Prince Stadhouder, compte de partir bientôr pour retourner à Turin. Il a été d'un voyage que Son Alt. Sér. a fait à Loo, avec la Princesse son épouse, & d'où elle doit revenir le 13. Juin à La Haye, pour y voir tirer un magnisque seu d'artisse préparé à l'occasion du rétablissement de la paix générale.

PAYS-BAS.

I. E fut le 23. Avril à quatre heures de l'après-midi, que le Sévén. Prince Charles de Lortaine, qui étoit parti de Pienne le 10. du même mois, vinc à Bruxelles reprendre les rennes du Gouvernement général des Pays-Bas Autrichiens. On passera sur toutes les magnisques réceptions qui lui ont été faites dans les lieux de son passe, pour dite succinctement ce qui s'est passe à fon entrée publique dans cette Capitale du Brabant.

S. Alt. Royale ayant couché le 20. à Linnich, elle passa le 21. la Meuse, & arrivée à Tongres, elle y trouva une nombreuse Députation de la part de la Cour de Liége, qui la complimenta & lui présenta plusieurs pièces de vin de Bourgogne & de Champagne. Le Prince reçut très-gracieusement la Députation, & étant parti de Tongres, il arriva

vers les six heures du soir à Tirlemont où il sur reçu par le Duc d'Ahrenberg, le Marquis de Botta, & par les Députés des Etats du Brabant. De Tirlemont Son Alt. Royale arriva le 23, à 11. heures du matin à Louvain, & y demeura jusqu'au lendemain à midi, ayant acquiescé par-là aux prieres de la Bourgeoisse, qui lui avoient fait toutes instances pour la retenir un jour dans leur Ville. Il n'y a signes de joye qui n'ayent éclatés à Louvain pendant ce tems: seu d'artisice, illuminations &c.

Le Sér. Prince Charles, parti de Louvain le 23. à midi, attiva à trois heutes & demie, au bruit d'une décharge générale de toute l'artillerie, à la premiere barriere hors la porte de Bruxelles, près de laquelle on avoit construit une loge où elle descendit, & où elle trouva le Duc d'Ahrenberg, le Marquis de Botta, les Membres de la Jointe commile pour gouverner provisionnellement, nombre de Généraux, d'Officiers & d'autres personnes de distinction, ainsi que le Prince de Hornes, Grand Ecuyer, qui s'y étoit rendu avec toute la Livrée. S. A. R. y fut complimentée au nom de la Jointe par son Chef-Président, & par tous les autres Seigneurs; & pendant qu'elle leur témoignoir sa satisfaction de se retrouver avec eux, le corrège commença à défiler dans l'ordre suivant, I Plusieurs Maîtres des Postes, Couriers & Postillons, sonnant du cornet. 2 La Compagnie de Hussards de S. A. R. 3 Celle des Grenadiers du Régiment de Ligne. 4 Les Valeis des Chambellans & Généraux. f Les Trompettes. Heyducs, Porteurs de chaise, Valets de pied & Coureurs de la Cour. 6 Les Chambellans & Généraux à cheval. 7 S. Alt. Royale montée sur un superbe cheval, couvert d'une housse trainante;

des Princes, &c. Juin 1749. 467 le Prince de Hornes étant à sa droite quelques pas en arrière. 8 Les Archers de la Noble Garde & la Garde Royale des Hallebardiers marchoient en double file à droite & à gauche, ainsi que cent hommes, tirés de chaque Serment, en habits de cérémonie, chacun un flambeau allumé de cire blanche à la main, précédés des Doyens des Mêtiers, aussi au nombre de cent, & tous le flambeau en main. Après S. A. R. venoit le Valet de selle & plusieurs Palfrenniers menant des chevaux de main. Ils étoient suivis d'un carosse à six chevaux, & un Escadron de Ligne fermoit la marche.

S. A. R. trouva à l'entrée de la Ville une Compagnie de son propre Régiment, & ayant ensuite passé le pont qui mene à la porte, le Magistrat en Corps la complimenta, le Conseiller-Pensionnaire portant la parole, & un Bourguemestre à genoux lui présentant les cless dans un bassin de vermeil, pendant que les Trompettes & les Timbales, qui étoient dans une loge vis-à-vis de celle du Magistrat, faisoient rétentir l'air de leurs fanfates.

Le Prince entra ensuite dans la Ville, & au même instant toutes les cloches des Eglises commencerent à sonner, & les habitans à faire éclater leur joye par des cris de joye continuels. Dix Compagnies Bourgeoises formoient une double haye dans toutes les ruës, par où le Prince devoit passer. Après avoir traversé la ruë de Louvain, il arriva près de la fausse-potte appellée Treurenberg, qu'on avoit transformée en Arc de triomphe, décoré de plusieurs drapeaux aux armes & chiffres de S. A. R. Elle poussa ensuite jusqu'à l'Eglise principale de St. Michel & de Ste. Gudule, dont le portail formoit de même une espèce d'Arc de triom-

triomphe, le reste du frontispice étant revêtu de plusieurs autres ornemens. Le Prince mit pied à terre, & fut reçu à l'entrée de l'Eglise par le Cardinal d'Alface, à la tête de tout le Chapitre. Son Eminence présenta à S. A. R. les reliques de la Ste. Croix qu'elle baisa à genoux. Après cet actede religion, le Cardinal la complimenta, & la conduisit processionnellement dans le Chœur, où elle adora le St. Sacrement de Miracles qui vétoit exposé. Elle passa ensuite dans le Sanctuaire, & s'étant placée sous un dais, qu'on y avoit préparé, le Cardinal entonna le Te Deum, qui fut chanté par la Musique. Cet Hymne d'actions de graces étant fini, S. A. R. reçur la bénédiction du St. Sacrement de Mitacles, qu'elle accompagna un cierge à la main au Chœur de la Chapelle où on conserve cette Sainte Hostie. Pendant la bénédiction on fit la seconde décharge générale de tous les canons. S. A. R. ayant été ensuite reconduite de la même maniere qu'on l'avoit reçûë, elle remonta à cheval, & la marche continua par la Storm-Straette & par celle des Dominicains, dont le Couvent étoit orné d'inscriptions & de Chronographes. A l'extrêmité de cette ruë, on avoir élevé un troisième Arc de triomphe. De là S. A. R. traversant la rue des Fripiers, elle enfila celle au Beurre, & arriva sur la grande Place. Le portrait de l'Impératrice-Reine étoit exposé devant l'Hôtel de Ville, & au-dessous on voyoit celui du Sérénis. Gouverneur, tous deux sous un riche dais de velours cramoisi. Cinq Compagnies Bourgeoises firent la parade sur cette Place, & des que le cortège eut achevé de défiler, elles firent une triple salve de leur mousqueterie. De la grande Place, passant par le Heuvel Straet, le marché aux Herbes, la ruë de la Madelaine, S. A. R. monta

des Princes & Juin 1749. 469 monta celle de la Cour, au haut de laquelle on avoit érigé un quatriéme Arc de triomphe. Le Régiment d'Infanterie de Charles Lorraine étoit en ordre de bataille près du Palais d'Orange. Atrivée à la Cour, S. A. R. fut reçûë au bas de l'escalier par les trois Conseils Collatéraux, & on fit alors la troisième décharge de la grosse atrillerie.

On s'en tiendra à ce récit pour nos Mémoises, qui est l'essentiel de l'entrée du Sér, Prince Charles de Lorraine à Bruxelles. L'après-midi du 25. le Magistrat s'étant assemblé à l'Hôtel de Ville, il s'est rendu en cérémonie vers les quatre heures à la Cour, pour présenter le vin d'honneur à S. A. R. Le conneau étoir sur un char attelé de six chevaux, au-devant duquel on voyoit le Rhin & le Danube enchaînés par la victoire, & sur le Tonneau étoit assisse la Pucelle de la Ville. avant Mercure derriere elle. Plus de 200 Etudians du Collége des Peres Jesuites précédoient le char. Ils étoient tous très proprement vêtus & équipés; & cette cavalcade représentoit, entre-autres choses, par des sigures simboliques, les quinze Gouverneurs Généraux prédécesseurs du Prince, issus de sang Souverain.

II. Le jour de l'entrée du Sér. Prince Charles à Bruxelles toutes les maisons y futent illuminées, ce qui a été répété les deux jours suivans, qu'on y alluma des feux de joye dans tous les quartiers. Le 27. S. A. R. assista dans l'Eglise de Caudenberg à une Messe solemnelle, célébrée en actions de graces de son heureuse arrivée. Elle assista aussi le même jour à une conférence qui se tint dans son cabinet sur les affaires du dedans de ces Pays; ce qui a continué les jours suivans, qu'elle s'est en même tems occupée

pée à donner des audiences aux Ministres, aux personnes de rang, aux Députés des diverses Provinces de son Gouvernement, & à ceux des Villes & Communautés, lesquels s'étoient rendus à Bruxelles à cet effet, & pour la complimenter sur son heureuse arrivée. Le 14. Mai elle reçut le serment de fidélité du Prince de Hesse-Philip-Ithal, pour la Charge de Gouverneur de Tournay; & après un grand nombre d'affaires ausquelles le Sér. Gouverneur a donné ses soins, il est allé. avec une nombreuse suite, faire un tour à Gand, à Bruges & à Osende. C'est le 17. Mai qu'il partit à cet effet de Bruxelles , & le 22. du même mois qu'il y est revenu. Son Alt. Royale a été recûë sur les frontieres de ces trois Villes avec les mêmes honneurs. & dans les Villes avec les mêmes démonstrations de joye, qu'elle avoit reçûës par tout ailleurs. Ce qu'il y avoit de plus précieux fut étalé dans les ruës; les Bourgeois écoient sous les armes; & nombre d'entre-eux, avec des flambeaux allumés à la main, la conduisoient jusqu'où elle devoit se rendre. Elle y a eu le 19. à Ostende le spectacle d'un combat des mieux exécuté, de deux Frégates & de so Navites d'une moindre grandeur.

III. L'affaire des subsides a été sur le tapis depuis le retour du Sér. Prince Charles dans ces Pays. Les Etats du Brabant ont été convoqués pour le 23. Mai, asin de délibérer ultérieurement là-dessus. Ils ont établi une Commission pour examiner la conduite que les Régences de ce Pays, tant des Villes que de la Campagne, ont tenue pendant la guette, ainsi qu'à l'occasion des charges extraor linaires levées sur les habitans.

Quant au nombre de troupes Impériales qu'on entretiendra dans les garnisons de ces Provinces,

des Princes &c. Juin 1749. il paroit qu'on le fixera provisionnellement à 40 Bataillons, & à deux Régimens de Cavalerie ou de Dragons; ceux ci de mille hommes chacun, & chaque Bataillon de 600 hommes.

La résolution est prise de rétablir les fortisications des Places de Mons, d'Ath & de Charleroy, & de faire aux autres Villes fortifiées de ces Pays, les réparations dont elles peuvent

avoir besoin.

ARTICLE VII.

Qui contient les Naissance, Mariages & Morts de Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. Maissance. La Margrave Epouse du Mar-grave de Brandebourg Schwed, & quatriéme sœur du Roi de Prusse, accoucha heureusement d'un Prince le 4. du mois de Mai.

Marinees. Celui du Prince héréditaire de Saxe-Cobourg avec la Princesse Antoinette de Brunswich-Wolffenbuttel, étant conclu, la célébration s'en est faite le 21. Avril à Brunswich.

Le Prince de Saxe Hildbourghausen, Chevalier de l'Ordre de l'Aîgle-Blanc, Général d'Infanterie au service des Etats Généraux & Gouverneur de Nimegue, a épousé à Wickersheim, la Comtesse Douairiere de Hohenlohe, née Princesse de Holftein-Ploen.

Nous ajouterons ici l'article suivant, tel qu'il

est rapporté dans les nonvelles de Paris.

En actions de graces des heureux succès du Chevalier Dupleix, Commandant des Forts & Erablissemens François aux Grandes-Indes, (c'està-dire, d'avoir fair échouer les Amiraux Anglois Bolcawen

Boscawen & Griffin devant Pondichery) Mr. Dupleix son frete, Fermier-Général, matie douze filles, qu'il a fair choisir depuis 18 jusqu'à 26 ans, entre les plus pauvres de ses Paroisses du Soissonnois. Il dote chaque ménage de 150 liv. en argent, outre l'habillement uniforme complet, & le linge double, tant des filles que des garçons qu'elles épouseront de leur propre gré. Il se charge des fraix des Contrars & des nôces qui se ferent toutes le même jour & à la même Messe. De plus, il promet so liv. à celle des 12 Mariées qui accouchera la premiere d'un enfant vivant; à la seconde 40 liv.; à la troisième 30; à la quatriéme 20, & à la cinquiéme 10. Pout engager ces ménages à conserver leurs enfans, Mr. Dupleix assure 400 livres à celui qui en aura le plus dans 10 ans; 300 liv. à celui qui viendra après pour le nombre d'enfans; 200 liv. à celui d'ensuire, & 100 livres au quatriéme; observant qu'à nombre égal, la pluralité des garçons aura la préférence. Voulant en mêmetems excitet l'industrie & l'économie dans ces familles, il donnera aussi dans 10 ans 20 pistoles au premier, & cent francs au second des deux ménages les plus aisés, en comprenant dans l'état de leurs biens qu'ils produiront alors, les enfans qu'ils auront élevés, évalués chacun à 10 écus par an ; ensorte qu'un enfant de s ans sera porté dans cet Etat, pour 150 livres, un autre de 8 ans, pour 240 livres; & ainsi des autres suivant leur âge.

Morts. Dans le cours du mois d'Avril, moururent sur seurs terres en Pologne, le Comte de Tarlo Castellan de Lublin, le Comte Ostoroy Castellan de Zackraczin, le Comte Szoldrski Palatin de Posnanie, & la Comtesse douairiere du des Princes &c. Juin 1749. 473 Felt-Maréchal Comte de Flemming, laquelle étoit

de la Maison de Sapieha.

La Princesse fille aînée du Prince Kurakin, Grand Ecuyer de l'Impératrice de Russie, est motte à Moscou de la petite vérole. C'est une maladie qui a regné avec beaucoup de force & emporté beaucoup de personnes dans le mois de Mars & d'Avril à Moscou & dans les environs. Les vertiges & différens genres d'autres incommodités s'y sont joints & ont résultés d'un froid peu ordinaire dans cette saison, & d'une trèsgrande subtilité dans la constitution de l'air. La désunte Princesse de Kurakin, étoit promise en mariage au Comte de Bruce, actuellement en France, & qui étoit attendu de retour cette année, de ses voyages dans les Pays étran-

gers, afin de consommer son mariage.

Messire Marc-Antoine Fron de Beaupoil de Saint Aulaire, Marquis de Lanmary, Ambassadeur de France à la Cour de Suede, s'étant trouvé incommodé le 23. Avril, son indisposition augmenta tellement, qu'il moutut le lendemaine au matin. Il avoit été employé dans cette Ambassade depuis l'année 1741, & il s'y étoit acquis l'estime générale de la Cour & du Public. Il étoit Lieutenant Général des Armées du Roi Très-Chrêtien, Chevalier de ses Ordres, & il avoit été ci-devant Grand Echanson de France. Son corps a été embaumé pour être transporté en France, comme l'a été celui du Chevalier son frere, mort aussi à Stockholm il y a trois ans. On compre que la Cour de France ne tardera pas à nommer un nouvel Ambassadeur, pour remplacer à celle de Suede, feu Monsieur de Lanmary, dont le décès est arrivé dans un tems où il étoit chargé de la négociation de plusieurs 474 La Clef du Cabinet &c. affaires importantes, rélatives à l'intérêt que plusieurs Puissances prennent à ce qui se passe dans le Nord.

Dame Françoise Felicité Colbert, épouse du Duc de Cadrousses, Maréchal de Camp au service de France, est motte le 30 à Paris, ainsi que Dame Anne Françoise de Borio épouse du Comte de Lutzelbourg, aussi Maréchal de Camp au même service.

Le premier de Mai mourut aussi à Paris, Messire Louis-Sebastien Castel de Sr. Pierre, Marquis de Crevecœur, ci-devant Sous Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaites de la Garde du Roi.

Messire Jean-Jacques Amelor de Chaillou, Commandeur des Ordres de Sa Maj. Très-Chrêt. Ministre d'Etat, Honoraire de l'Académie-Royale des Sciences, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, mourut encore à Paris le 7.

Le 8. est mort à La Haye, Mr. Chrétien-Constantin Rumpf, premier Commis de la Chancellerie des Etats-Généraux, & chatgé du détail de la correspondance avec les Ministres de Leurs Hautes Puissances dans les Cours étrangères. Il étoit frere de seu Mrs. Rumpf, qui ont été Ministres de la République des Provinces-Unies aux Cours de Suede & de Suxé.

F 1 N.

Fautes à corriger dans le dernier Journal.

Page 328, ligne 12. par une Diette, lifez, pour une Diette. Page 376, ligne 2. pour lui donner, ôtez lui.